



RAPPORT ANNUEL EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

- I. Rapport de gestion et rapport sur le gouvernement d'entreprise du conseil d'administration
- II. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Consolidés
- III. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Annuels
- IV. Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes

PRESENTATION DU GROUPE

OCEASOFT développe des solutions connectées pour la surveillance et la traçabilité de paramètres physiques critiques tels que la température, l'humidité, la pression différentielle... pour assurer l'intégrité et la conformité des produits sensibles en situation de stockage, de production, ainsi que dans les phases de transport.

Au travers d'une offre verticalisée, depuis le capteur jusqu'à l'intégration dans le système d'information client, OCEASOFT maîtrise les trois domaines d'expertise suivants : capteurs et étalonnage, transmission par radiofréquences et développement d'applications web, mobile et PC/Mac associées.

Le laboratoire de Métrologie OCEASOFT accrédité selon le référentiel ISO / CEI 17025 (COFRAC) ainsi que la certification ISO 9001 témoignent également de l'expertise technique et humaine et de la qualité des services fournis quotidiennement par OCEASOFT à ses clients.

OCEASOFT, ayant pour vocation d'innover, investit fortement en Recherche & Développement depuis de nombreuses années en intégrant de nouvelles technologies (SIGFOX™, LoRaWAN™, Bluetooth®, LTE, NFC...) pour être ainsi en mesure de fournir les solutions attendues aujourd'hui et demain.

Cotée en bourse depuis le 28 Janvier 2015 sur le marché Euronext Growth à Paris, OCEASOFT poursuit son développement pour fournir ses clients tant en France où le marché est adressé par une force commerciale dédiée qu'à l'export où les marchés sont adressés de manière directe par l'intermédiaire notamment d'une filiale basée au Etats-Unis ou indirecte à travers le développement de partenariat avec des distributeurs spécialisés.

Le groupe est composé par une société mère et une filiale établie aux Etat-Unis :

- Oceansoft SA est une société de droit français constituée sous la forme d'une Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 289.462,50 € au 31 décembre 2018 (369.462,50 € depuis le 29 mars 2019). Elle est enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier sous le numéro 425 014 180, son siège social est situé 720 rue Louis Lépine, 34000 Montpellier.
- Oceansoft Inc. est une société de droit Etats-Unien créée le 11 février 2015 au capital de 10.000 USD immatriculée dans l'Etat du Delaware.

RAPPORT DE GESTION ET SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exercice clos le 31 décembre 2018

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous rendons compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2018 et soumettons à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Pour mémoire nous vous rappelons que bien qu'elle n'y soit pas obligée par la réglementation, la société publie depuis l'exercice clos le 31 décembre 2017 des comptes consolidés dont le périmètre inclut la seule filiale détenue par la société, Oceasoftware Inc. dont l'objet est la commercialisation sur le continent américain des produits fabriqués par la maison mère.

Lors de l'assemblée, vous entendrez la lecture des rapports du commissaire aux comptes.

Nous vous rappelons que les rapports du commissaire aux comptes, les rapports du conseil d'administration, les comptes annuels et les comptes consolidés ont été mis à votre disposition au siège social dans les conditions légales et réglementaires, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Les comptes sociaux clos au 31 décembre 2018, comportant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, qui vous sont présentés ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable, en observant les principes de prudence et de sincérité.

Les comptes consolidés clos au 31 décembre 2018, comportant le bilan, le compte de résultat par destination, le tableau des flux de trésorerie, le tableau de variation des capitaux propres et l'annexe ont été établis conformément au règlement 99-02 du Comité de Réglementation Comptable (CRC) du 29 avril 1999 actualisé par le règlement 2016-08 du 02/12/2016.

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018	4
1.1 SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE	4
1.2 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE	5
1.3 ACTIVITES DE LA SOCIETE ET DU GROUPE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	5
1.4 EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR	6
2. PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE	7
2.1 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	7
2.2 BILAN CONSOLIDE	11
3. PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE OCEASOFT SA	12
3.1 FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE	12
3.2 EVENEMENTS POST-CLOTURE	12
3.3 PRESENTATION DU COMPTE DE RESULTAT	13
3.4 PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT	14
3.5 INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS	15
3.6 ANALYSE DU SOLDE DES CREANCES CLIENTS AU 31 décembre 2018	15
3.7 PRISES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES DANS DES SOCIETES AYANT LEUR SIEGE EN FRANCE, OU PRISES DE CONTROLE DE TELLES SOCIETES ; CESSIONS DE TELLES PARTICIPATIONS – ACTIVITES DES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES	16
3.8 RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES	16
3.9 DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT	16
3.10 TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	17
4. INFORMATIONS SUR LE CAPITAL ET LES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE	18
4.1 PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL	18
4.2 RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA REPARTITION DU CAPITAL ET A L'AUTOCONTROLE – PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS	18
4.3 MODIFICATIONS INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE DANS LA COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	20
4.4 EVOLUTION DU TITRE – VARIATION DE COURS	20
4.5 ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS DES DIRIGEANTS ET DES PERSONNES MENTIONNEES A L'ARTICLE L.621-18-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER SUR LES TITRES DE LA SOCIETE REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE	21
5. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	22
5.1 TABLEAU RECAPITULATIF DES AUTORISATIONS D'EMISSION DE TITRES DE CAPITAL ET DE CREANCE EN COURS DE VALIDITE LE NIVEAU DE LEUR UTILISATION	22

5.2	ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIETE	26
5.3	CONVENTIONS REGLEMENTEES	27
6.	FACTEURS DE RISQUES - PROGRES REALISES - DIFFICULTES RENCONTREES	28
6.1	RISQUES LIES A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE	28
6.2	RISQUES LIES A L'ORGANISATION DE LA SOCIETE	33
6.3	RISQUES JURIDIQUES ET FISCAUX	34
6.4	RISQUES DE CREDIT ET DE LIQUIDITE	37
6.5	RISQUES DE MARCHE	39
6.6	ASSURANCES ET COUVERTURE DE RISQUE	39

1. PRESENTATION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

1.1 SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2018 ressort en hausse de 6% par rapport au chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2017. Cette croissance est beaucoup plus marquée au second semestre (+11%), après un premier semestre difficile (+1%) suite au départ du précédent directeur commercial et au retard pris dans les programmes de Recherche & Développement.

La croissance résulte essentiellement de l'activité export qui augmente de 11% et représente désormais 56% du chiffre d'affaires global contre 54% sur l'exercice précédent. Cette bonne performance s'explique principalement par la croissance de la zone EMEA (+35%) portée par le dynamisme des ventes indirectes alors que le chiffre d'affaires aux États-Unis croît de 3,4% en dollars mais demeure stable en euros compte tenu des variations de change. L'activité en France est pour sa part en légère croissance (+1%).

En France l'activité a été portée par les marchés historiques d'OCEASOFT notamment dans la santé mais également par le secteur logistique et transport. La société a ainsi équipé plusieurs entrepôts d'une société de distribution agroalimentaire à l'échelon national représentant plus d'une vingtaine de sites équipés en technologie Cobalt L3 (LoRa). Le lancement commercial du Cobalt X en France en Juin 2018 a permis de maintenir une activité stable sur le marché de la santé avec l'installation de la nouvelle solutions X2 dans deux bio-banques, une société pharmaceutique et un centre anticancer. La technologie LoRa porte désormais la croissance de la gamme Cobalt qui devrait se confirmer en 2019.

La bonne performance de la zone EMEA s'est matérialisée à travers les partenaires distributeurs qui ont réalisé d'importantes ventes en Europe mais également au Moyen-Orient. Le groupe Thermo Fisher a notamment contribué à cette croissance en zone Europe avec un important contrat remporté en Irlande dans une industrie pharmaceutique. Au Moyen-Orient ce sont surtout les ventes en Arabie Saoudite qui sont à remarquer depuis l'obtention par OCEASOFT de l'homologation de la gamme Cobalt par la SFDA (Saudi FDA).

Le lancement de la gamme Cobalt X fin Octobre 2018 sur la zone EMEA n'a pas encore d'impact véritable sur l'exercice. Les premières ventes significatives sont ainsi attendues au cours du deuxième semestre 2019 sur cette zone géographique.

L'activité générée en Europe du Nord a poursuivi son fort développement avec notamment la signature d'un accord de distribution sur les pays nordiques et le démarrage de plusieurs tests avec des industriels notamment dans le secteur pharmaceutique.

4/40

Après un démarrage très difficile des ventes au premier semestre, les ventes sur la zone APAC diminuent finalement de 4% par rapport à 2017. Nos distributeurs sur cette zone qui avaient surstocké en fin d'exercice 2017 ont repassé des commandes significatives pour servir leurs projets mais ces commandes reçues au deuxième semestre n'ont pas permis de renouer avec la croissance sur cette zone. Le groupe Thermo Fisher reste le principal pourvoyeur de chiffres d'affaires avec plusieurs contrats principalement remportés en Chine.

Sur la zone Amérique du Nord, la part du groupe Thermo Fisher Scientific dans le chiffre d'affaires est restée stable et la croissance a surtout été réalisée par les ventes directes portant sur l'équipement ou l'extension de sites pharmaceutiques. La nouvelle gamme de produits Cobalt X sera lancée courant 2019 aux US et au Canada et devrait contribuer à maintenir une croissance des ventes directes dans cette région. Plusieurs projets sont d'ores et déjà à l'étude et le groupe Thermo Fisher a émis le souhait d'avoir une version personnalisée du Cobalt X à son catalogue avant la fin de l'année 2019.

Plus globalement l'arrivée d'un nouveau directeur commercial au mois d'Octobre 2018 devrait contribuer à maintenir une activité soutenue en 2019 avec un retour à des taux de croissance comme le groupe en a connu par le passé.

Parallèlement aux actions engagées pour développer l'activité, le groupe a mis en place au cours de l'exercice 2018 un plan de réduction des dépenses visant à permettre le retour à l'équilibre financier le plus rapidement possible.

Ainsi les dépenses d'exploitation consolidées sont en réduction de près de 10% sur l'exercice et devraient rester stable, hors éléments non récurrents, sur les exercices à venir.

La diminution de la trésorerie générée par la poursuite des efforts R&D et la faible croissance a été temporairement aggravée par le délai accru de remboursement des créances fiscales (CIR principalement) lié au déclenchement par l'administration d'une vérification de comptabilité (cf. 3.1). Pour faire face à cette situation la société a mis en place un nouveau contrat d'affacturage et a entamé des discussions avec ses partenaires bancaires afin de renégocier les échéances financières prévues en 2018 et 2019. Ces discussions sont en voie de finalisation début 2019.

Le groupe a parallèlement engagé des discussions avec un partenaire industriel afin de finaliser un accord de partenariat stratégique et financier. Ces discussions, très avancées à la fin de l'exercice, ont connu, notamment pour des raisons extérieures à OceaSoft, une phase de ralentissement au cours du premier trimestre 2019 mais restent d'actualité.

1.2 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

OceaSoft a réalisé en date du 29 mars 2019 une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par émission de 800.000 actions ordinaires nouvelles au prix de 1,25 euros dont 0,10 euros de nominal et 1,15 euros de prime d'émission pour un montant total de 1 million d'euros bruts.

Cette augmentation de capital, intégralement souscrite par des fonds FCPI gérés par Vatel Capital, représente 27,64% du capital avant réalisation de l'opération et 21,65% du capital post-réalisation.

Après réalisation de cette opération le capital social de la société est porté à 369.462,50 euros composé de 3.694.625 actions à 0,10 euros de nominal.

1.3 ACTIVITES DE LA SOCIETE ET DU GROUPE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Du point de vue de l'activité Recherche et Développement l'année a été marquée par la poursuite des travaux sur la gamme Cobalt X qui s'est traduite par le lancement commercial du Cobalt X2 (cf. supra) en juin 2018.

Les défis techniques provoqués par les nombreuses innovations proposées par cette nouvelle technologie ont provoqué un allongement significatif (de l'ordre de 18 mois) des délais de mise au point de ce nouveau système.

Ce produit, qui apporte de véritables ruptures technologiques sur le marché du monitoring statique, devrait très rapidement devenir le produit phare de la gamme et permettre de soutenir la croissance envisagée par le groupe. La suite logicielle OCEAVIEW couplée au Cobalt X a été très bien accueillie par les premiers clients et les retours observés démontrent une fois de plus l'avance technologique prise par la société grâce à son équipe intégrée de recherche et développement.

L'activité R&D a par ailleurs été concentrée sur l'amélioration de l'offre de capteurs Bluetooth Emerald et Atlas avec l'arrivée au catalogue d'une toute nouvelle version de son outil de collection automatique des données : OCEABridge qui devrait grandement faciliter les opérations de collecte sur les parcs de capteurs les plus étendus. Les applications mobiles, surtout utilisées dans le secteur de la logistique pour la lecture des capteurs Bluetooth, ont été également améliorées pour répondre aux attentes des utilisateurs.

Enfin, le travail des équipes hardware s'est porté en 2018 d'une part sur le développement de sondes de pression différentielle pour la gamme Cobalt X, et d'autre part sur l'étude de nouveaux capteurs permettant de

mesurer simultanément jusqu'à trois paramètres physiques comme la température, l'humidité relative et la teneur en CO2. Ces sondes triples étant destinées à relever les conditions de fonctionnement des incubateurs destinés à la fécondation in vitro ou à la thérapie cellulaire.

Les dépenses brutes de R&D sont en diminution sur cet exercice notamment suite au moindre recours à de la sous-traitance. La volonté du groupe est de pérenniser une équipe internalisée d'ingénieur R&D dans l'ensemble de ses activités (Hardware, Firmware & Software) afin de conserver l'avantage concurrentiel procuré par une forte capacité innovante.

1.4 EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

L'année 2019 devrait être marquée par un retour à un niveau de croissance correspondant à ceux observés sur la période 2014-2017.

Les partenariats commerciaux signés au cours des dernières années, le lancement réussi de la gamme Cobalt X associée à la nouvelle suite logicielle OCEAView et les premiers succès significatifs sur le marché de la logistique devraient être les principaux pourvoyeurs de croissance en 2019.

Les tendances dessinées par la prise de commande au premier trimestre semblent effectivement valider la stratégie commerciale suivie par le groupe depuis plusieurs exercices.

Les dépenses d'exploitation sont attendues stables voire en légère diminution consécutivement au plan de réduction des dépenses engagés au cours de l'année 2018.

Sous ces deux effets cumulés (croissance soutenue et maintien voire légèrement diminution des dépenses) le groupe envisage un retour rapide à un EBITDA positif.

La consommation de trésorerie continuera de recevoir une attention toute particulière. Ainsi les négociations qui avaient été démarrées avec les partenaires bancaires se sont poursuivies et sont en voie de finalisation.

Le groupe attend par ailleurs les résultats de la vérification de comptabilité engagée par l'administration fiscale dont les conclusions, si elles sont favorables, permettront le remboursement de crédits d'impôts pour un montant avoisinant le million d'euros.

2. PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE

2.1 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Pour une meilleure lecture de l'activité du groupe, les charges d'exploitation du compte de résultat consolidé sont présentées par destination.

Montants en k€	2018 12 mois	2017 12 mois	Variation %
Chiffre d'affaires	8 074	7 615	6%
Achats & variation de stocks	-2 085	-1 826	
Marge brute	5 989	5 789	3%
	74%	76%	
Autres coûts de production	-2 173	-1 999	
Marge de production	3 817	3 790	1%
	47%	50%	
Frais de R&D bruts	-1 193	-1 484	
Capitalisation R&D (prod. immobilisée)	557	816	
Dépenses nettes de R&D	-635	-668	
Ventes & Marketing	-1 870	-2 289	
Frais généraux	-1 796	-1 673	
Autres produits/dépenses d'exploitation	20	-76	
EBITDA*	-465	-916	49%
Amortissements des immobilisations	-615	-565	
Dépréciations d'actifs	0	-40	
Résultat d'exploitation	-1 080	-1 521	29%
Résultat hors exploitation	280	-370	
Impôts sur les résultats	-6	0	
Résultat net	-806	-1 891	57%

* => L'EBITDA correspond au résultat d'exploitation retraité des dotations aux amortissements et dépréciation des actifs immobilisés. Cette définition sera celle retenue par Oceasoftware à compter de 2018.

Pour mémoire le calcul retenu lors de la présentation des comptes clos au 31 décembre 2017 retraitait également les dotations et reprises aux provisions pour risques et charges.

Résultat net par action (en €)	-0,28	-0,65
Résultat net dilué par action (en €)	-0,26	-0,61

Chiffre d'affaires

Montants en k€	2018	2017	Variation
France	3 592	3 567	1%
EMEA	1 898	1 406	35%
APAC	743	775	-4%
Amériques	1 841	1 867	-1%
TOTAL	8 074	7 615	6%

Le chiffre d'affaires consolidé de l'année 2018 est en augmentation de 6% par rapport à l'année 2017. Cette augmentation résulte de la forte croissance sur le marché EMEA (Europe Middle East Africa) où l'activité augmente de 35% alors que les autres zones sont stables ou en léger repli.

Charges d'exploitation

Autres dépenses de production

Autres dépenses de production (en k€)	2018	2017
Sous-traitance de production	-420	-426
Rémunérations	-1 171	-1 037
Autres dépenses	-582	-536
Total	-2 173	-1 999

Les dépenses de production après marge brute s'élèvent à 2,2 m€ et sont principalement constituées des salaires.

L'effectif moyen de l'exercice du département production atteint 27 personnes sur l'exercice 2018 contre 25 personnes sur l'année 2017, y compris le personnel en charge des installations et du support client.

Les dépenses de sous-traitance correspondent aux coûts d'assemblage des produits vendus et aux opérations de métrologie sous-traitées.

Les autres dépenses de production intègrent principalement les loyers immobiliers des locaux affectés à la fonction production et des frais variables de transport et emballages.

Dépenses de R&D

Dépenses de R&D (en k€)	2018	2017
Rémunérations et personnel en régie	-1 303	-1 660
Activation des frais de personnel	557	816
Autres frais de R&D	-219	-197
CIR	329	373
Total	-635	-668

Les dépenses brutes de R&D s'élèvent à 1,5 m€ représentant près de 19% du chiffre d'affaires de la société et sont composées quasi intégralement de frais de personnel.

L'effectif moyen du département R&D sur l'année 2018 s'est élevé à 19 personnes contre 25 personnes dont 5 en contrat de régie au cours de l'exercice 2017. Cette diminution correspond à une meilleure affectation des ressources et à une baisse planifiée de la charge des équipes R&D du fait de l'avancement des programmes.

Les autres frais de R&D correspondent à des prestations de R&D externalisés et aux frais de fonctionnement du département.

Les dépenses engagées sur les projets sont capitalisées en immobilisations incorporelles lorsqu'elles sont éligibles.

Les montants de CIR et de CII correspondant aux charges de l'exercice sont considérés comme une subvention d'exploitation et viennent donc en réduction des dépenses de R&D.

Dépenses de ventes & marketing

Frais de ventes et marketing (en k€)	2018	2017
Rémunérations	-1 329	-1 619
Frais de marketing	-190	-349
Autres dépenses	-351	-321
Total	-1 870	-2 289

Les dépenses de ventes & marketing atteignent un montant de 1,9 m€ en 2018 dont 1,3 m€ de frais de personnel pour un effectif moyen de 17 personnes contre 21 personnes en 2017.

Les frais de marketing sont constitués principalement de dépenses liées à la participation à des salons professionnels en Europe et aux Etats-Unis.

Les autres dépenses correspondent à des frais de déplacement, aux coûts de fonctionnement du service et aux variations de provisions liées à l'activité de ventes (clients douteux et garantie).

Frais généraux

Frais généraux (en k€)	2018	2017
Rémunérations	-829	-815
Honoraires	-371	-199
Taxes et divers	-596	-659
Total	-1 796	-1 673

Les frais généraux incluent des charges de personnel pour un montant de 0,8 m€ pour un effectif moyen de 12 personnes (13 personnes en 2017) incluant notamment les départements finances, ressources humaines et moyens généraux ainsi que la direction générale du groupe.

Les poste « honoraires » correspond aux honoraires financiers et juridiques engagés par l'ensemble du groupe.

Le poste taxes et divers inclut notamment les frais de l'infrastructure IT pour 200 k€, des frais de déplacement et réception pour 150 k€, des taxes pour 150 k€ et des frais divers (assurances, formations...)

9/40 Le poids élevé des frais généraux au regard de l'activité s'explique notamment par des coûts fixes élevés sur la fonction finance dû à la cotation de la société sur le marché Euronext Growth de la bourse de Paris, et à des honoraires juridiques non récurrents.

Autres dépenses d'exploitation

Les autres produits et dépenses d'exploitation correspondent à la variation (positive) sur l'exercice de la provision pour indemnité de fin de carrière à hauteur de 60 k€ et aux pertes de changes nettes liées aux opérations d'exploitation réalisées au cours de l'année à hauteur de 40 k€.

Amortissements

Les dotations aux amortissements de l'exercice sont relatives :

- Aux amortissements des projets de R&D activés à hauteur de 441 k€
- Aux amortissements sur les autres immobilisations incorporelles à hauteur de 40 k€
- Aux amortissements sur les immobilisations corporelles à hauteur de 135 k€

Résultat financier

Résultat financier (k€)	2018	2017
Plus value réalisées	110	25
Revenu des intérêts	0	8
Frais bancaires & divers	-33	-52
Intérêts dettes à long terme	-25	-27
Gains / Pertes de changes nets	228	-314
TOTAL	280	-360

Les gains de changes nets comptabilisés dans le résultat financier correspondent aux impacts des variations de change sur les comptes bancaires libellés dans une autre devise que l'euro et sur les dettes et créances intragroupe.

Impôt sur les sociétés

L'ensemble des sociétés du groupe ayant un résultat déficitaire aucun impôt sur les sociétés n'a été comptabilisé ou payé au titre de l'exercice.

Les différences temporaires d'imposition liées aux divergences entre les règles fiscales et les règles de consolidation d'enregistrement des charges est produit n'étant pas significative aucun impôt différé n'est enregistré au titre de ces différences temporaires.

Enfin, il apparaît qu'au regard des déficits reportables enregistrés par les différentes sociétés du groupe, la comptabilisation d'une créance d'impôt différé liée à l'activation de ces déficits n'a pas été retenue au 31 décembre 2018.

Le montant des déficits reportables cumulés au 31 décembre 2018 s'élève à 4.810 k€.

2.2 BILAN CONSOLIDE

Bilan actif	31/12/2018 Valeur nette	31/12/2017 Valeur nette	Variation
Frais de R&D	2 137	1 939	198
Autres immobilisations incorporelles	34	75	-41
Immobilisations corporelles	308	352	-44
Immobilisations financières	129	175	-46
Actif non courant	2 608	2 541	67
Stocks	1 478	1 535	-57
Créances clients	1 831	1 956	-125
Autres créances	1 404	1 250	154
Trésorerie	991	2 325	-1 334
Actif courant	5 704	7 066	-1 362
Compte de régularisation	68	76	-8
Total actif	8 380	9 683	-1 303
Bilan passif	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Capital social	289	289	0
Primes diverses	8 310	8 310	0
Actions propres	-146	-96	-50
Réserves et report à nouveau	-3 856	-1 965	-1 891
Résultat de l'exercice	-806	-1 891	1 085
Ecarts de conversion	28	118	-90
Capitaux propres	3 820	4 765	-945
Provisions pour risques et charges	256	318	-62
Dettes financières	2 254	2 075	179
<i>Dont découverts bancaires</i>	-30	-4	-26
Dettes fournisseurs	1 094	1 362	-268
Dettes fiscales et sociales	814	875	-61
Autres dettes	24	166	-142
Total passif courant	1 932	2 403	-471
Comptes de régularisation	118	122	-4
Total Passif	8 380	9 683	-1 303

11/40

Les principales variations du bilan consolidé sur l'année 2018 résultent de :

- La perte consolidée enregistrée sur l'exercice qui impacte les capitaux propres du groupe
- La diminution de la trésorerie disponible résultant d'une part des pertes enregistrées et d'autre part du remboursement différé des créances d'impôt suite à la vérification de comptabilité en cours
- La diminution des dettes fournisseurs consécutives à une saisonnalité des achats avancées par rapport à l'exercice précédent

La capitalisation des frais de R&D n'a plus qu'un impact relatif dans la mesure où une part importante des projets sont désormais en phase de commercialisation et donc amortis.

L'augmentation des dettes financières résulte du préfinancement du Crédit Impôt Recherche de l'année 2017 consenti par la BNP partiellement compensé par le remboursement de dettes à moyen terme.

3. PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE OCEASOFT SA

3.1 FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

- *Vérification de comptabilité de la société mère par l'administration fiscale*

Oceasoft SA a reçu à la fin de l'année 2018 un avis de vérification de comptabilité portant sur les déclarations fiscales des exercices clos les 30 juin 2016 et 31 décembre 2017 (période prolongée au 31 octobre 2018 en matière de taxe sur la valeur ajoutée) ainsi que sur les déclarations de crédit d'impôt en faveur de la recherche au titre des années 2015, 2016 et 2017.

Le montant cumulé des crédits d'impôts en faveur de la recherche pour les années contrôlées s'élève à 817 k€ dont 158 k€ ont fait l'objet d'un remboursement par l'administration et 659 k€ demeurent en créances fiscales dans l'attente d'un remboursement auquel la société est éligible au regard de son statut de PME intra-communautaire et de ses déficits fiscaux.

A la date d'arrêté des comptes les opérations de contrôle se déroulent normalement et la société n'a connaissance d'aucun élément lui permettant d'estimer les conclusions de la vérification en cours.

3.2 EVENEMENTS POST-CLOTURE

Oceasoft a réalisé en date du 29 mars 2019 une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par émission de 800.000 actions ordinaires nouvelles au prix de 1,25 euros dont 0,10 euros de nominal et 1,15 euros de prime d'émission pour un montant total de 1 million d'euros bruts.

Cette augmentation de capital, intégralement souscrite par des fonds FCPI gérés par Vatel Capital, représente 27,64% du capital avant réalisation de l'opération et 21,65% du capital post-réalisation.

Après réalisation de cette opération le capital social de la société est porté à 369.462,50 euros composé de 3.694.625 actions à 0,10 euros de nominal.

3.3 PRESENTATION DU COMPTE DE RESULTAT

Pour mémoire l'exercice clos le 31 décembre 2017 avait une période de 18 mois suite au changement de date de clôture décidé par l'assemblée générale du 29 juin 2017.

Montants exprimés en euros	du 01/01/2018	du 01/07/2016	Variation	
	au 31/12/2018	au 31/12/2017	Abs.	%
	12 mois	18 mois		
Ventes de biens	4 960 126	7 283 814	(2 323 688)	
Prestations de services	2 621 782	3 865 521	(1 243 739)	
Chiffre d'affaires net	7 581 908	11 149 335	(3 567 427)	-32%
Production immobilisée	557 326	1 208 098	(650 772)	
Subventions d'exploitation	6 376	12 217	(5 841)	
Reprises sur provisions et transferts de charges	171 154	124 584	46 570	
Autres produits	24 680	16 990	7 690	
Total Produits d'exploitation	8 341 444	12 511 224	(4 169 780)	-33%
Achats de marchandises	17 302	34 839	(17 537)	
Achats de matières premières	2 064 385	3 258 811	(1 194 426)	
Variation de stock	86 538	(494 096)	580 634	
Marge brute hors sous-traitance	5 413 683	8 349 781	(2 936 098)	-35%
Autres achats et charges externes	2 136 831	4 011 215	(1 874 384)	
Impôts, taxes et vers. assim.	151 881	223 212	(71 331)	
Salaires et Traitements	2 856 521	4 423 822	(1 567 301)	
Charges sociales	1 195 467	1 852 496	(657 029)	
Amortissements et provisions	688 182	988 304	(300 122)	
Autres charges	106 957	77 377	29 580	
Résultat d'exploitation	(962 620)	(1 864 757)	902 137	48%
Produits financiers	126 573	101 898	24 675	
Charges financières	70 190	136 687	(66 497)	
Résultat financier	56 383	(34 789)	91 172	262%
Résultat courant	(906 237)	(1 899 546)	993 309	ns
Produits exceptionnels	7 314	23 431	(16 117)	
Charges exceptionnelles	105 285	34 053	71 232	
Résultat exceptionnel	(97 971)	(10 622)	(87 349)	ns
Impôts sur les bénéfices	(288 937)	(603 041)	314 104	
Résultat de l'exercice	(715 270)	(1 307 127)	591 857	45%
Nombre d'actions	2 894 625	2 894 625		
Résultat par action	(0)	(0)		
Nombre d'actions potentielles	3 086 625	3 086 625		
Résultat dilué par action	(0)	(0)		

13/40

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le chiffre d'affaires s'est élevé à 7.581.908 euros contre 11.149.335 euros lors de l'exercice précédent d'une durée de 18 mois, soit une diminution de 32%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 759.536 euros contre 1.361.890 euros pour l'exercice précédent d'une durée de 18 mois, soit une diminution de 44%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 2.168.225 euros contre 2.799.553 euros pour l'exercice précédent d'une durée de 18 mois, soit une diminution de 23%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 2.136.831 euros contre 4.011.215 euros pour l'exercice précédent d'une durée de 18 mois, soit une diminution de 47%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 151.881 euros contre 223.212 euros pour l'exercice précédent d'une durée de 18 mois, soit une diminution de 32%.

Le montant des salaires et charges sociales s'élève à 4.051.988 euros contre 6.276.319 euros lors de l'exercice précédent d'une durée de 18 mois, soit une diminution de 35%.

L'effectif moyen de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élève à 70 personnes contre 73 personnes au cours de l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 688.182 euros contre 988.304 euros pour l'exercice précédent d'une durée de 18 mois, soit une diminution de 30%.

Le montant des autres charges s'élève à 106.957 euros contre 77.377 euros pour l'exercice précédent d'une durée de 18 mois, soit une augmentation de 38%.

Les charges d'exploitation atteignent ainsi un total de 9.304.064 euros contre 14.375.981 euros pour l'exercice précédent d'une durée de 18 mois, soit une diminution de 35%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -962.620 euros contre -1.864.757 euros lors de l'exercice précédent d'une durée de 18 mois.

Compte tenu d'un résultat financier de 56.383 euros (-34.789 euros pour l'exercice précédent d'une durée de 18 mois), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à -906.237 euros contre -1.899.546 euros pour l'exercice précédent d'une durée de 18 mois.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -97.971 euros contre -10.622 euros pour l'exercice précédent, et
- d'un produit d'impôt (lié aux CIR, CII et CIPC) de 288.937 euros contre 603.041 euros pour l'exercice précédent,

Le résultat de l'exercice se solde par une perte de 715.270 euros contre une perte de 1.307.127 euros euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2018 le total du bilan de la Société s'élève à 10.749.270 euros contre 11.803.638 euros au 31 décembre 2017, en diminution de 9%.

3.4 PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

14/40

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous ont été présentés et qui font apparaître une perte de 715.270 euros.

Nous vous proposons d'affecter cette perte en totalité au compte « report à nouveau » qui passerait ainsi de :

Report à nouveau avant affectation du résultat	- 2.609.320 euros
Résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018	- <u>715.270 euros</u>
Solde du Report à nouveau après affectation	- 3.324.590 euros

Les capitaux propres de la Société s'élèvent à 6.180.694 euros à la clôture de l'exercice.

3.5 INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture du dernier exercice clos, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose, par date d'échéance, comme suit :

Montants exprimés en K€	Article D441 I.-1 : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	178	132	35	2	17	186
Montant total des factures concernées TTC	430	327	54	1	125	506
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice HT	10,2%	7,7%	1,3%	0,0%	3,0%	12,0%
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice HT	X					
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues	0					
Montant total des factures exclues TTC	0					
(C) Délais de paiement de références utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retard de paiement	Délai contractuel					

3.6 ANALYSE DU SOLDE DES CREANCES CLIENTS AU 31 DECEMBRE 2018

Montants exprimés en K€	Article D441 I.-1 : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (hors groupe)					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	470	136	68	43	70	317
Montant total des factures concernées TTC	1 084	254	96	75	94	519
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice HT	X					
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice HT	17,4%	4,1%	1,5%	1,2%	1,5%	8,3%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues	12					
Montant total des factures exclues TTC	20					
(C) Délais de paiement de références utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retard de paiement	Délai contractuel					

Les créances clients envers les autres sociétés du groupe, non incluses dans le tableau ci-dessus représentent un montant de 1.049 k€ pour 259 factures dont 226 échues.

3.7 PRISES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES DANS DES SOCIETES AYANT LEUR SIEGE EN FRANCE, OU PRISES DE CONTROLE DE TELLES SOCIETES ; CESSIONS DE TELLES PARTICIPATIONS – ACTIVITES DES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES

Oceasoft Inc.

Oceasoft SA a créé en 2015, une filiale aux Etats-Unis, immatriculée dans l'Etat de Delaware. Oceasoft Inc., filiale à 100% d'Oceasoft SA, a pour objet la commercialisation des produits et solutions développés par le groupe. Aucune activité de R&D n'est hébergé dans la filiale depuis sa création.

A partir de ses locaux sis dans le New Jersey, cette société adresse le marché américain et emploie à ce titre au 31 décembre 2018 4 salariés dont deux commerciaux (incluant le general manager), un technicien et une personne dédiée au support des ventes.

La quasi intégralité des achats hors frais généraux d'Oceasoft Inc. sont réalisés auprès de la maison mère.

Le groupe a fortement investi dans le développement de cette filiale depuis sa création en finançant notamment la rémunération des employés à travers des avances de trésorerie qui s'élèvent à 1.968 k€ au 31 décembre 2018 et le financement de son BFR à travers un encours client qui représente 1.075 k€ à la même date.

Au 31 décembre 2018, les capitaux propres d'Oceasoft Inc. s'élèvent à -2.469 kUSD dont une perte de 596 kUSD au titre de l'année 2018.

Autres prises de participations

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-6 du code du commerce, nous vous informons que la Société n'a pas pris de participation dans d'autres sociétés au cours de l'exercice.

3.8 RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

3.9 DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

16/40

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39.4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 40.053 euros, normalement soumis à l'impôt sur les sociétés au taux de 33,33%, mais qui n'ont pas engendré d'impôt sur l'exercice compte tenu du résultat fiscal déficitaire.



3.10

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	2018 12 mois	2016/2017 18 mois	2015/2016 12 mois	2014/2015 12 mois	2013/2014 12 mois
I - Capital en fin d'exercice					
a) Capital social.	289 463	289 463	289 463	289 463	158 000
b) Nombre d'actions émises ¹	2 894 625	2 894 625	2 894 625	2 894 625	6 320
c) Nombre d'actions susceptibles d'être émises (Options, BSA)	192 000	192 000	182 000	183 000	
II - Opérations et résultats de l'exercice					
a) Chiffre d'affaires hors-taxes.	7 581 908	11 149 335	6 099 299	5 182 699	4 630 844
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.	(420 307)	(1 053 240)	(651 762)	281 062	829 825
c) Impôts sur les bénéfices.	(288 937)	(603 041)	(124 539)	127 643	80 052
d) Participation des salariés au titre de l'exercice.	-	-	-	-	-
e) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.	(715 270)	(1 307 127)	(1 121 465)	(180 729)	416 977
f) Résultat distribué.	-	-	-	-	-
III - Résultats par action¹					
a) Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions.	(0,05)	(0,16)	(0,18)	0,05	118,64
b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.	(0,25)	(0,45)	(0,39)	(0,06)	65,98
c) Dividende attribué à chaque action (net).	-	-	-	-	-
IV - Personnel					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice.	70	74	54	42	34
b) Montant de la masse salariale de l'exercice.	2 856 521	4 423 822	2 297 402	1 771 582	1 280 251
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales etc.).	1 195 467	1 852 496	982 523	778 182	530 802

4. INFORMATIONS SUR LE CAPITAL ET LES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE

4.1 PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Au dernier jour de l'exercice, la participation des salariés de la Société au capital social, calculée conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, était de 0 %.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du code de commerce, votre conseil d'administration vous informe, dans son rapport spécial, des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du code de commerce concernant l'attribution d'actions gratuites.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du code de commerce, votre conseil d'administration vous informe, dans son rapport spécial, des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du code de commerce concernant l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions.

La Société n'a pas procédé à l'acquisition d'actions en vue de les attribuer aux salariés dans le cadre de l'intéressement, de l'attribution gratuite d'actions ou de l'octroi d'options d'achat d'actions aux salariés ou aux dirigeants.

4.2 RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA REPARTITION DU CAPITAL ET A L'AUTOCONTROLE – PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Répartition du capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires détenant au 31 décembre 2018 directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales de la Société.

Seuils	Nom de l'actionnaire	Pourcentage de détention	
		Capital	Doits de vote
De 5% à 10%	Soridec	6,9%	8,4%
De 10 à 15%	Sofilaro	14,4%	10,2%
De 15% à 20%			
De 20% à 25%			
De 25% à 33,33%			
De 33,33% à 50%	Laurent Rousseau (en direct et via Europtim Finances SAS)	33,6%	46,1%
De 50% à 66,67%			
De 66,67% à 90%			
De 90 à 95%			
Au-delà de 95%			



Autocontrôle – Programme de rachat d'actions

Programme de rachat autorisé par l'assemblée générale mixte du 17 novembre 2014 (autorisation renouvelée par l'assemblée générale du 09 décembre 2016 et par l'assemblée générale du 11 juin 2018)

L'assemblée générale des associés de la Société du 11 juin 2018 a renouvelé pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de l'assemblée, l'autorisation donnée au conseil d'administration de mise en œuvre d'un programme de rachat des actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-209 et suivants du code de commerce et des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers sous la condition suspensive de la première cotation des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext Paris.

Les caractéristiques de ce programme de rachat sont les suivantes :

Nombre maximum d'actions pouvant être achetées : 10% du nombre total d'actions, étant précisé que (i) lorsque les actions seront acquises dans le but de favoriser la liquidité des actions de la Société, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspondra au nombre d'actions achetées déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation et (ii) lorsqu'elles le seront en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport, le nombre d'actions acquises ne pourra excéder 5% du nombre total d'actions.

Objectifs des rachats d'actions :

- assurer la liquidité des actions de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité à conclure avec un prestataire de services d'investissement, conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- honorer des obligations liées à des programmes d'options d'acquisition d'actions, d'attributions gratuites d'actions, d'épargne salariale ou autres allocations d'actions aux salariés et dirigeants de la Société ou des sociétés qui lui sont liées ;
- remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- acheter des actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; ou
- annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées ;

Prix unitaire d'achat maximum : 15 euros hors frais et commissions et ajustements éventuels afin de tenir compte d'opérations sur le capital.

Montant maximum des fonds pouvant être consacrés au rachat d'actions : 2.000.000 d'euros.

19/40

Les actions ainsi rachetées pourront être annulées.

Il est rappelé qu'à compter de l'admission aux négociations des titres de la Société est tenue aux obligations de communication suivantes en matière de rachat d'actions :

Préalablement à la mise en œuvre du programme de rachat autorisé par l'assemblée générale du 17 novembre 2014 :

Publication d'un descriptif du programme de rachat d'actions (diffusion effective et intégrale par voie électronique par un diffuseur professionnel et mise en ligne sur le site Internet de la Société).

Pendant la réalisation du programme de rachat :

Publication des transactions à J+7 par mise en ligne sur le site Internet de la Société (hors transactions réalisées dans le cadre d'un contrat de liquidité) ;

Déclarations mensuelles de la Société à l'AMF.



Chaque année :

Présentation du bilan de la mise en œuvre du programme de rachat et de l'utilisation des actions acquises dans le rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale.

Contrat de liquidité :

Dans le cadre de l'autorisation susvisée, la Société a conclu, le 23 janvier 2015, avec PORTZAMPARC Société de Bourse, un contrat de liquidité et y a affecté la somme de 200.000 euros.

Nombre d'actions achetées et vendues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Dans le cadre du contrat de liquidité, au cours de l'exercice écoulé :

- 96.151 actions ont été achetées au cours moyen 4,35 euros par action, et
- 89.192 actions ont été vendues au cours moyen de 4,13 euros par action.

La Société a n'a pas procédé au rachat de ses propres actions pour d'autres motifs.

Nombre et valeur des actions propres détenues au 31 décembre 2018

Compte tenu des achats et ventes effectués au cours de l'exercice, le solde du contrat de liquidité était de 21.389 actions au 31 décembre 2018. A cette date, la valeur en portefeuille s'élevait à 19.250 euros, sur la base du cours de clôture au 31 décembre, soit 0,90 euros.

4.3 MODIFICATIONS INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE DANS LA COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Nombre	Valeur nominale (euros)	Capital social (euros)
Actions composant le capital social au début de l'exercice - 1 ^{er} janvier 2018	2.894.625	0,1	289.462,50
Actions composant le capital social en fin d'exercice - 31 décembre 2018	2.894.625	0,1	289.462,50

4.4 EVOLUTION DU TITRE - VARIATION DE COURS

20/40 Au cours de l'année 2018, il a été échangé sur le marché Euronext Growth d'Euronext Paris 671.007 titres de la Société.

Le titre cotait 7,05 euros au 01^{er} janvier 2018, après avoir atteint un pic à 9,10 euros le 15 janvier, il évolue entre 7 et 8 euros durant le mois de février pour se fixer à 7 euros le 26 février.

Au mois de mars le cours navigue entre 6 et 7 euros et termine le mois à 6 euros après avoir touché un point bas à 5,9 euros.

Après un sursaut début avril (7 euros le 5 avril) le second trimestre est marqué par une baisse relativement constante du cours qui termine la première moitié de l'année à 4,2 euros.

Sous l'impact des résultats du premier semestre en demi-teinte (faible croissance) le cours poursuit sa chute durant l'été et termine le mois de septembre à 2,44 euros.

Les meilleures perspectives entrevues en fin d'année ne renverseront pas cette tendance notamment du fait de l'annonce sur les enjeux de trésorerie liés au contrôle fiscal effectuée courant décembre. Après avoir touché un point bas à 0,68 euros le 24 décembre le cours termine l'année à 0,90 euros.

La capitalisation boursière au 31 décembre 2018 s'élève ainsi à 2.605 k€ contre 20.291 k€ au 31 décembre 2017.

4.5 ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS DES DIRIGEANTS ET DES PERSONNES MENTIONNEES A L'ARTICLE L.621-18-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER SUR LES TITRES DE LA SOCIETE REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE

Le tableau ci-après récapitule l'ensemble des opérations de cession ou d'acquisition de titres réalisées par les dirigeants au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

Dates	Dirigeant	Opération	Nombre de titres	Prix unitaire
Néant				

5. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

5.1 TABLEAU RECAPITULATIF DES AUTORISATIONS D'EMISSION DE TITRES DE CAPITAL ET DE CREANCE EN COURS DE VALIDITE LE NIVEAU DE LEUR UTILISATION

Conformément aux dispositions légales, vous trouverez ci-après un tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 dudit code.

Les rapports complémentaires établis par le conseil d'administration et le commissaire aux comptes, lors de l'utilisation par le conseil des délégations qui lui ont été consenties, ont été mis à votre disposition en application des dispositions légales.

<u>AGE / Résolution</u>	<u>Objet de la délégation</u>	<u>Date d'expiration</u>	<u>Date et modalités d'utilisation par le conseil d'administration</u>
Assemblée générale du 11 juin 2018 *plafond global commun à toutes les délégations			
5 ^{ème} résolution	Autorisation donnée au conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions (article L. 225-209 du code de commerce) Prix d'achat maximum : 15 euros Plafond : 2.000.000 d'euros	11 décembre 2019 (18 mois)	Utilisation dans le cadre du contrat de liquidité (cf. paragraphe spécifique)
6 ^{ème} résolution	Autorisation donnée au conseil d'administration en vue de réduire le capital par voie d'annulation d'actions dans le cadre de l'autorisation de rachat de ses propres actions par la Société (article L. 225-209 du code de commerce)	11 décembre 2019 (18 mois)	Le conseil n'a pas fait usage de cette délégation
7 ^{ème} résolution	Délégation de compétence consentie au conseil en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeur mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires Plafond nominal : 144.730 €* (articles L. 225-129 à L. 225-129-6, L.225-132 à L.225-134, L. 228-91 à L.228-93 du code de commerce)	11 août 2020 (26 mois)	Le conseil n'a pas fait usage de cette délégation

AGE / Résolution	Objet de la délégation	Date d'expiration	Date et modalités d'utilisation par le conseil d'administration
8 ^{ème} résolution	Délégation de compétence consentie au conseil en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et offre au public Plafond nominal : 144.730 €* (articles L. 225-129 à L. 225-129-6, L. 225-135 et suivants notamment L.225-136, L.228-91 à L.228-93)	11 août 2020 <i>(26 mois)</i>	Le conseil n'a pas fait usage de cette délégation
9 ^{ème} résolution	Délégation de compétence consentie au conseil en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'une offre au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs visée au II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier Plafond nominal : 144.730 €* ou 20% du capital par période de 12 mois (articles L. 225-129 et suivants, et notamment, L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136, L. 228-91 à L. 228-93 du code de commerce)	11 août 2020 <i>(26 mois)</i>	Le conseil n'a pas fait usage de cette délégation
10 ^{ème} résolution	Délégation de compétence consentie au conseil en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes assurant la prise ferme des titres de capital de la Société susceptibles d'en résulter dans le cadre d'une ligne de financement en fonds propres ou obligataire Plafond nominal : 144.730 €* (articles L. 225-129 et suivants, et notamment, L. 225-129-2, L. 225-129-4, L. 225-135, L. 225-138, L. 228-91 du code de commerce)	11 décembre 2019 <i>(18 mois)</i>	Le conseil n'a pas fait usage de cette délégation
11 ^{ème} résolution	Délégation de compétence consentie au conseil en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une première catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées Plafond nominal : 144.730 €* (articles L. 225-129 et suivants, et notamment, L. 225-129-2, L. 225-129-4, L. 225-135, L. 225-138, L. 228-91 du code de commerce)	11 décembre 2019 <i>(18 mois)</i>	Le conseil a fait usage de cette délégation par subdélégation au Président en date du 21 février 2019 Le Président a utilisé la subdélégation dans ses décisions du 29 mars 2019



AGE / Résolution	Objet de la délégation	Date d'expiration	Date et modalités d'utilisation par le conseil d'administration
12 ^{ème} résolution	<p>Délégation de compétence consentie au conseil en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une seconde catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées</p> <p>Plafond nominal : 144.730 €* (articles L. 225-129 et suivants, et notamment, L. 225-129-2, L. 225-129-4, L. 225-135, L. 225-138, L. 228-91 du code de commerce)</p>	11 décembre 2019 (18 mois)	Le conseil n'a pas fait usage de cette délégation
13 ^{ème} résolution	<p>Délégation au conseil à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription réalisée en vertu des délégations susvisées</p> <p>(articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-135 et suivants, L. 228-91 et L. 228-92 du code de commerce)</p>	11 août 2020 (26 mois)	Le conseil n'a pas fait usage de cette délégation
15 ^{ème} résolution	<p>Délégation de compétence consentie au conseil en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres</p> <p>Plafond nominal : 144.730 € (articles L. 225-129, L. 225-129-2, et L. 225-130 du code de commerce)</p>	11 août 2020 (26 mois)	Le conseil n'a pas fait usage de cette délégation
16 ^{ème} résolution	<p>Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'émettre et attribuer des bons de souscription d'actions au profit (i) de membres et censeurs du conseil d'administration de la Société en fonction à la date d'attribution des bons n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales ou (ii) de personnes liées par un contrat de services ou de consultant à la Société ou à l'une de ses filiales ou (iii) de membres de tout comité que le conseil d'administration viendrait à mettre en place n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales</p> <p>Nombre maximum de BSA : 20.000* (articles L. 225-138-I, L. 228-91 et L. 225-132 et L. 228-98, L. 228-99 et L. 228-102 et L. 228-103 du code de commerce)</p>	11 décembre 2019 (18 mois)	Le conseil n'a pas fait usage de cette délégation

<u>AGE / Résolution</u>	<u>Objet de la délégation</u>	<u>Date d'expiration</u>	<u>Date et modalités d'utilisation par le conseil d'administration</u>
Assemblée générale du 27 novembre 2015 *plafond global commun à toutes les autorisations			
7 ^{ème} résolution	Autorisation consentie au conseil en vue de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société Nombre maximum d'actions : 100.000 actions* (articles L. 225-177 à L.225-185 et L.225-181, L 228-99-3, R 228-91 du code de commerce)	27 janvier 2019 (38 mois)	Le conseil a fait usage de cette délégation au cours de sa réunion du 09 décembre 2016 par l'attribution de 20.000 options de souscriptions à des salariés de la société. 10.000 options attribuées au cours de cette séance sont caduques au 31 décembre 2018
8 ^{ème} résolution	Autorisation consentie au conseil d'administration de procéder à l'attribution gratuite d'actions de préférence de la Société au profit de salariés et/ou de mandataires sociaux de la Société et de ses filiales, emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription : 100.000 actions* (articles L. 225-197-1 et suivants du code de commerce)	27 janvier 2019 (38 mois)	Le conseil n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018



5.2 ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIETE

Choix du mode de Direction de la Société

La Société est une société anonyme à conseil d'administration fonctionnant selon le mode « moniste », par opposition à une société anonyme qui comporterait un conseil de surveillance et un directoire. Les fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur Général ne sont pas dissociées. La Société est ainsi dirigée par un Président – Directeur Général, Monsieur Laurent Rousseau.

Au 31 décembre 2018, la composition du conseil d'administration était la suivante :

- M. Laurent Rousseau, Président du conseil d'administration depuis le 17 novembre 2014 (mandat renouvelé le 29 juin 2017) et Directeur Général depuis le 17 novembre 2014, détenant au 31 décembre 2018 directement ou indirectement 33,6% du capital et 46,1% des droits de vote de la Société
- SORIDEC, représenté par Mme Geneviève Blanc, administrateur depuis le 17 novembre 2014 (mandat renouvelé le 29 juin 2017) détenant au 31 décembre 2018 directement ou indirectement 6,9% du capital et 8,4% des droits de vote de la Société
- M. Pierre Schwich, administrateur depuis le 17 novembre 2014 (mandat renouvelé le 29 juin 2017) et ancien directeur juridique et financier de la Société
- Mme Anne Binder, administrateur depuis le 17 novembre 2014 (mandat renouvelé le 29 juin 2017), administrateur indépendant.

Informations concernant les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce, vous trouverez ci-après la liste des mandats exercés par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice écoulé :

Nom	Mandat exercé dans la société	Mandats ou fonctions exercés hors de la société
Laurent Rousseau	Président du conseil d'administration et directeur général Administrateur	Président d'EUROPTIM FINANCES CEO d'OCEASOFT Inc
Pierre Schwich	Administrateur	Néant
Anne Binder	Administrateur	Administrateur de LECTRA Président de Go2gether
Geneviève Blanc	Administrateur	Membre du Conseil d'administration de BIO-UV group Membre du Comité de Surveillance de CALLIMEDIA Membre du Comité de Surveillance de NETHEOS Membre du Comité de Surveillance de QUALTERA Membre du Conseil de Surveillance de FINABIO Censeur de H2I TECHNOLOGIES Censeur de SILKAN Censeur de Compufirst Corp. Censeur de WEB GEO SERVICES Censeur de VOGO



5.3 CONVENTIONS REGLEMENTEES

Madame Binder, administratrice, assure une mission particulière de conseil et d'accompagnement portant sur la stratégie financière de l'entreprise et sa mise en œuvre notamment en termes de communication auprès des investisseurs institutionnels.

La Société bénéficie ainsi de l'expérience acquise par Madame Binder dans l'accompagnement des PME et ETI depuis plus de vingt ans et de sa très bonne connaissance de l'écosystème du financement de telles structures.

Une charge de 8.000 € est enregistrée dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 au titre de cette convention.

Nous vous informons par ailleurs qu'aucune convention n'a été conclue, au cours de l'exercice écoulé, entre un dirigeant ou un actionnaire significatif de la Société et une filiale de la Société.

Vous entendrez lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce.

6. FACTEURS DE RISQUES - PROGRES REALISES - DIFFICULTES RENCONTREES

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses perspectives, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après.

D'autres risques non identifiés à la date du présent rapport ou dont la réalisation n'est pas considérée, à cette même date, comme susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, ses perspectives, sa situation financière et ses résultats, peuvent exister ou survenir.

6.1 RISQUES LIES A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

Risques liés à la qualité de ses produits

La Société ne peut pas garantir que ses clients ne seront pas confrontés à des problèmes de qualité avec ses produits. En particulier, la Société étant organisée selon un modèle "sans usine" (*fabless*), elle n'exploite aucune unité de fabrication mais dispose d'un réseau de sous-traitants sélectionnés et qualifiés pour la fabrication et l'assemblage des produits. La Société dépend ainsi de ses sous-traitants et fournisseurs en matière de qualité. Bien que les préséries soient réalisées en interne par la Société et que celle-ci procède à un contrôle de la qualité de chacun des produits fabriqués par ses sous-traitants, la Société ne peut garantir le même niveau de supervision et de contrôle sur ces opérations sous-traitées que si elles étaient internalisées.

Le dysfonctionnement des produits commercialisés par la Société pourrait entraîner des dépenses liées au traitement des retours de produits par ses clients et à leur remplacement, de nouvelles dépenses de recherche et développement (R&D) afin de revoir la conception et le fonctionnement des produits défectueux et réduire voire monopoliser des ressources techniques et financières nécessaires au développement d'autres projets de la Société. L'existence de produits défectueux pourrait porter atteinte à la réputation commerciale de la Société et entraîner notamment une perte de clientèle.

La Société pourrait être exposée à un risque de mise en cause de sa responsabilité lors de la commercialisation de ses produits, en particulier en ce qui concerne sa responsabilité du fait des produits.

Des défauts de fabrication nuisant à la fiabilité des produits pourraient également faire subir des dommages aux clients de la Société. Des plaintes pénales ou des poursuites judiciaires pourraient ainsi être déposées ou engagées contre la Société par ses clients ou tout autre tiers utilisant ou commercialisant ses produits. La défense de la Société lors de ces actions pourrait prendre du temps et se révéler coûteuse. De telles actions pourraient également nuire à la réputation de la Société, entraînant une perte de clientèle.

28/40 Bien que la Société n'ait fait l'objet d'aucune action en responsabilité ou autre plainte liée à la mise en œuvre de sa technologie ou à l'utilisation de ses produits à ce jour, elle ne peut garantir que sa couverture d'assurance actuelle soit suffisante pour répondre aux actions en responsabilité qui pourraient être engagées contre elle, ou pour répondre à une situation exceptionnelle ou inattendue.

Si la responsabilité de la Société ou celle de ses partenaires et sous-traitants, était ainsi mise en cause, si elle-même ou si ses partenaires et sous-traitants n'étaient pas en mesure d'obtenir et de maintenir une couverture d'assurance appropriée à un coût acceptable, ou de se prémunir d'une manière quelconque contre des actions en responsabilité, ceci aurait pour conséquence d'affecter gravement la commercialisation des produits de la Société et plus généralement de nuire à ses activités, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives de développement.

Pour se prémunir des risques de qualité, la Société :

- a engagé depuis 2008 une démarche qualité en obtenant une certification ISO 9001, certification renouvelé selon le référentiel ISO 9001 :2015 en juin 2018 ;
- réalise la conception, le prototypage et les préséries en interne grâce notamment à son équipe de R&D considérablement renforcée depuis l'introduction en bourse et composée de 18 ingénieurs et techniciens au 31 décembre 2018. Cette équipe permet de proposer aux clients une gamme de solutions en constante évolution afin de répondre au niveau d'exigence élevé des grands donneurs d'ordres ;
- fait fabriquer les produits qu'elle commercialise auprès de fournisseurs de premier rang qui sont majoritairement des entreprises certifiées ISO 9001 ;
- puis exécute en interne un contrôle qualité unitaire et systématique avant l'expédition chez ses clients ;
- a obtenu depuis 2011, l'accréditation COFRAC de son laboratoire d'étalonnage selon la norme ISO/CEI 17025 (portée disponible sur le site du COFRAC).

Risques liés à la garantie accordée sur les produits vendus par la Société

Parallèlement à la mise en place et au maintien d'un système de management de qualité certifiée conforme à la norme internationale ISO 9001, visant à ce que ses produits répondent à des critères stricts en matière de qualité, la Société accorde au bénéfice de ses clients une garantie produit pendant 2 années à compter de la date de livraison de ses produits. Cette garantie porte sur les vices de matériaux ainsi que la conformité des produits livrés aux descriptions et caractéristiques techniques.

Bien que les risques de mise en œuvre de cette garantie contractuelle soient raisonnablement provisionnés, la Société ne peut garantir que ces provisions actuelles soient suffisantes pour répondre à la mise en œuvre de cette garantie par tous ses clients. L'absence de provision appropriée, ou l'impossibilité de se prémunir d'une manière quelconque contre la mise en œuvre de cette garantie aurait pour conséquence d'affecter gravement la commercialisation des produits de la Société et plus généralement de nuire à ses activités, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives de développement.

De même, une fois expirée la période de garantie des produits vendus par la Société, celle-ci propose des services de maintenance pour maintenir opérationnelles les solutions de surveillance sur le long terme. Bien que le prix de ces services de maintenance ait été fixé de façon à assurer à la Société une marge d'exploitation satisfaisante, l'incidence de pannes matérielles fréquentes ou la défectuosité d'un composant critique sur une partie significative du parc de produits installé pourrait nuire aux activités, aux résultats, à la situation financière et aux perspectives de développement de la Société.

A ce titre, le coût de remplacement des produits défectueux est aujourd'hui non significatif.

29/40 Risques technologiques

Les produits commercialisés par la Société sont soumis à des exigences toujours plus fortes de la clientèle du fait des évolutions technologiques du marché des capteurs et de la transmission sans fil de données. Grâce à son équipe intégrée de R&D, la Société cherche en permanence à améliorer ses produits existants et développer de nouveaux produits afin d'anticiper l'évolution des technologies et satisfaire les exigences de ses clients. Si la Société n'y parvenait pas, ses produits pourraient devenir plus difficiles à commercialiser, ce qui aurait un effet défavorable sur les activités, les résultats, la situation financière et les perspectives de développement de la Société.

Il est précisé qu'une grande partie des frais de R&D de la Société est capitalisée et que ces frais sont amortis sur 4 ans. Le montant net des frais de R&D capitalisés s'élève à 2.137 k€ au 31 décembre 2018.

Le processus de développement des produits de la Société présente une grande complexité et requiert des efforts de développement continus. Tout retard dans le développement et la commercialisation de produits plus performants ou nouveaux ou tout retard dans l'adaptation aux changements technologiques pourrait avoir



un effet défavorable sur les activités, les résultats, la situation financière et les perspectives de développement de la Société.

Risques liés à l'absence d'outil industriel significatif

La Société est dépendante de ses fournisseurs en matière d'approvisionnement en matières premières

Bien qu'organisée selon un modèle "sans usine" (*fabless*), la Société se charge de fournir les matières premières aux sous-traitants chargés de la fabrication de ses produits en s'approvisionnant auprès de multiples fournisseurs dans le monde, notamment en Asie où certains composants, tels que les cartes électroniques, sont directement achetés par la Société. La Société dépend ainsi de ses fournisseurs en matière de quantité, qualité, de rendement et de coûts des produits, d'autant plus que pour certaines matières premières nécessaires à la fabrication de ses produits, la Société ne dispose que d'un nombre limité de sources d'approvisionnement, voire dans certains cas, d'un seul fournisseur.

Le premier fournisseur représente 51,4 % du total des achats de matières premières au titre de l'année 2018, les cinq premiers fournisseurs représentent 80,2% et les dix premiers fournisseurs représentent 95,6%.

Une rupture des relations contractuelles avec un de ces fournisseurs ou des difficultés de ces fournisseurs à respecter leurs engagements contractuels notamment, de livraison dans les délais convenus ou de qualité de produits, ou à satisfaire à l'avenir d'éventuelles augmentations des besoins de fabrication de produits pour le compte de la Société pourraient notamment entraîner des ruptures de stock ou une augmentation des coûts de fabrication de la Société et avoir un effet défavorable sur ses activités, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives de développement.

Pour faire face à ces risques, l'équipe de R&D de la Société s'attache à développer des produits constitués de composants interchangeables afin de réduire sa dépendance envers un composant ou un fournisseur donné.

La Société est dépendante de ses sous-traitants dans la fabrication de ses produits

La Société est organisée selon un modèle "sans usine" (*fabless*) et n'exploite aucune unité de fabrication ni de logistique. Elle dispose d'un réseau de sous-traitants sélectionnés et qualifiés pour la fabrication et l'assemblage de ses produits.

Il est précisé que pour l'année 2018 plus de 95% des achats de sous-traitance de production sont réalisés avec quatre sous-traitants distincts, le premier d'entre eux représentant 35% du total.

Des changements dans le processus de fabrication ou l'usage de matériaux défectueux par les sous-traitants de la Société pourraient entraîner des défauts de fabrication graves ou des niveaux de production inférieurs à ceux escomptés, voire inacceptables.

30/40

Bien que la Société procède elle-même à des préséries, la plupart de ces problèmes sont par nature difficilement détectables en amont du processus de fabrication et pourraient exiger du temps ainsi que des coûts importants afin d'être corrigés. La Société n'a rencontré, à ce jour, aucun litige ou difficulté majeure avec ses sous-traitants, néanmoins elle ne peut toutefois pas garantir qu'il en sera de même dans le futur. Une production trop faible du sous-traitant ou des défauts, des problèmes d'intégration ou d'autres problèmes de performance dans la fabrication des produits de la Société, une défaillance ou la fin d'un partenariat avec l'un ou plusieurs de ses sous-traitants pourraient notamment entraîner une augmentation des coûts de fabrication ou des ruptures de stocks et avoir un effet défavorable sur les activités, les résultats, la situation financière et les perspectives de développement de la Société.

Dans l'hypothèse où les sous-traitants de la Société ne parviendraient pas à fournir des produits satisfaisants, la Société devrait trouver d'autres sous-traitants, ce qui pourrait prendre du temps et entraîner des coûts supplémentaires. La Société devrait cependant être en mesure de retrouver un sous-traitant capable de réaliser le produit dans un délai raisonnable dans la mesure où la conception, le prototypage et les premières

préséries sont réalisés en interne par la Société, les sous-traitants pouvant ainsi directement commencer la phase de production sans passer par la phase de développement.

Géographiquement, les sous-traitants qui réalisent la majeure partie des produits sont situés en France, dans la région de Montpellier, cette proximité avec la Société facilitant un meilleur contrôle desdits sous-traitants par la Société.

La Société envisage de créer des filiales hors de France afin de disposer de commerciaux qualifiés présents localement sur le terrain et capables d'accompagner les distributeurs. Par le biais de ces filiales, la Société souhaite également développer de nouvelles relations avec des sous-traitants locaux afin de mieux satisfaire la demande de ses clients et distributeurs internationaux. La première filiale est opérationnelle aux Etats-Unis depuis 24 mois, elle ne fait pas appel, à ce stade à des sous-traitants locaux.

La Société ne peut pas garantir qu'à l'avenir elle ne rencontrera pas des difficultés à établir des relations de confiance avec ces sous-traitants, ce qui pourraient avoir un effet défavorable sur ses activités, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives de développement.

Risques liés aux stocks

Bien qu'organisée selon un modèle "sans usine"(fabless), la Société se charge de fournir les matières premières aux sous-traitants chargés de la fabrication de ses produits en s'approvisionnant auprès de multiples fournisseurs dans le monde, notamment en Asie où certains composants, tels que les cartes électroniques, sont directement achetés par la Société.

Au 31 décembre 2018, la valeur nette des stocks est de 1.478 k€, représentant 17,6% du total de bilan. Ce stock est constitué à 75% de matières premières (plastique, cartes électroniques, composants, câbles et piles) et 25% de produits semi-finis et finis.

Malgré une politique d'approvisionnement éprouvée grâce à un savoir-faire acquis depuis l'origine de la Société, il existe un risque de rupture de stock, en cas notamment de retard d'approvisionnement. Dans l'éventualité où la Société ne serait pas en mesure de fournir les matières premières aux sous-traitants du fait d'une rupture de stocks, sa réputation pourrait en être altérée, ce qui pourrait nuire à ses efforts commerciaux et marketing et avoir un effet défavorable sur ses activités, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives de développement.

Par ailleurs, en cas de forte dépréciation de ses stocks, la Société pourrait être amenée à passer une provision pour dépréciation de stocks significative, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur ses activités, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives de développement.

31/40 Risques liés au réseau de commercialisation

La stratégie de la Société consiste à s'appuyer sur un réseau de partenaires qualifiés lui permettant d'atteindre un plus grand nombre de clients. Sur l'année 2018, 49% des ventes ont été réalisées par le biais de distributeurs et 51% sont réalisées directement par la Société. Le succès de la commercialisation de la technologie de la Société dépend donc pour partie des ressources financières, de l'expertise et de la clientèle de ses distributeurs.

La Société a en particulier signé le 25 août 2010 un accord de fabrication avec le groupe Thermo Fischer Scientific, le numéro 1 mondial des équipements pour les sciences de la vie concernant le produit Cobalt/Smart-Vue. Aux termes de ce contrat, la Société fournit au groupe Thermo Fischer Scientific certains produits qu'elle fabrique, lesdits produits étant revendus par le groupe Thermo Fisher Scientific à ses clients sous sa propre marque.



Au titre de l'année 2018, la part du chiffre d'affaires résultant du partenariat avec le groupe Thermo Fischer Scientific est d'environ 31% à l'échelle du groupe. Au titre de l'exercice précédent, le groupe Thermo Fischer Scientific représentait 29% du chiffre d'affaires.

Bien que la Société entretienne de bonnes relations avec ses partenaires commerciaux, la Société ne peut garantir qu'elle pourra conserver ses distributeurs existants ou conclure de nouveaux contrats de distribution pour couvrir l'ensemble des pays présentant un potentiel de ventes, ni que ces distributeurs disposeront des compétences nécessaires ni qu'ils consacreront les ressources nécessaires au succès commercial des produits de la Société. Bien qu'attentive à la structure financière de ces distributeurs qui sont dans leur immense majorité des acteurs économiques de premier plan, la Société ne peut se prévaloir de leur solvabilité.

Le succès mitigé ou l'échec de ces partenariats pourraient, d'une part, limiter la croissance de la Société dans certaines zones géographiques et, d'autre part, la contraindre à réaliser des investissements commerciaux ou financiers non prévus susceptibles d'affecter de manière défavorable ses activités, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives de développement.

Risque lié à la concurrence

Bien que la Société n'ait pas identifié de concurrent direct « *pure player* » sur l'ensemble de ses marchés actuels ou cibles, les produits développés par la Société se positionnent sur des marchés sur lesquels existent de nombreuses solutions alternatives (capteurs et/ou des systèmes de contrôle de paramètres physiques). La Société se trouve ainsi régulièrement en compétition lors d'appels d'offres avec les sociétés proposant ces produits.

Malgré l'absence de solutions concurrentes aussi performantes que les produits développés par la Société et de concurrent direct « *pure player* », des technologies concurrentes, existantes, en cours de développement ou encore inconnues à ce jour, pourraient, dans un avenir plus ou moins proche, prendre des parts de marché significatives et restreindre la capacité de la Société à commercialiser ses produits avec succès.

Les concurrents de la Société pourraient également mettre au point de nouvelles technologies plus efficaces et/ou moins coûteuses que celles développées par la Société, ce qui pourrait conduire à une baisse de la demande des produits existants de la Société.

Malgré les efforts de la Société pour préserver son positionnement et en particulier pour continuer à améliorer la qualité et le caractère innovant de son offre, la pression concurrentielle pourrait à l'avenir avoir un impact défavorable sur les activités, les résultats, la situation financière et les perspectives de développement de la Société.

Pour répondre à ce risque la Société a mis en place depuis plusieurs années une politique de R&D intense qui se traduit par une forte politique d'innovation.

Risques liés à la clientèle de la Société

Bien que la Société entretienne de bonnes relations avec ses partenaires commerciaux, la Société ne peut ni garantir la pérennité des accords avec ses partenaires ni la réalisation de leurs objectifs de ventes de produits.

Hormis la part représentée par le groupe Thermo Fisher Scientific dans le chiffre d'affaires de la Société, les revenus de la Société sont répartis sur un grand nombre de clients. Ainsi, au cours de l'année 2018, les 5 premiers clients représentent 44,6% du chiffre d'affaires et les 10 premiers 49,8% du chiffre d'affaires.

Afin d'apprécier de manière pertinente ces contributions, il est précisé que pour l'année 2018, les trois premiers clients sont des distributeurs ayant eux-mêmes réalisés leur chiffre d'affaires auprès de nombreux clients finaux (concernant la dépendance vis-à-vis des distributeurs, voir le paragraphe 1.1.6 « Risques liés au réseau de commercialisation » du présent document).

La perte d'un client important (notamment Thermo Fisher Scientific), une réduction importante du chiffre d'affaires ou un problème de recouvrement de créances clients avec l'un ou plusieurs d'entre eux pourraient

avoir un impact défavorable sur les activités, les résultats, la situation financière et les perspectives de développement de la Société.

6.2 RISQUES LIES A L'ORGANISATION DE LA SOCIETE

Risque de dépendance à l'égard des dirigeants "hommes clés"

Le capital humain est un des facteurs essentiels de la pérennité et du développement de la Société. Le succès de la Société dépend notamment de l'implication et de l'expertise de ses dirigeants, de ses commerciaux et de son personnel scientifique. Laurent Rousseau, fondateur, actionnaire majoritaire et actuel dirigeant de la Société bénéficie d'une très grande expérience du marché sur lequel la Société exerce son activité.

Depuis la création de la Société, Laurent Rousseau a su s'entourer d'une équipe aux compétences variées permettant de limiter la dépendance de la Société à des individualités. Depuis vingt-quatre mois cette politique a été intensifiée mais il reste très difficile pour la société d'attirer des profils de très haut niveau notamment sur les fonctions commerciales.

La Société n'a pas souscrit d'assurance dite « homme clé ». Le départ de l'une ou plusieurs de ces personnes ou d'autres collaborateurs clés de la Société pourrait entraîner :

- des pertes de savoir-faire et la fragilisation de certaines activités, d'autant plus forte en cas de transfert à la concurrence, ou
- des carences en termes de compétences techniques pouvant ralentir l'activité et pouvant altérer, à terme, la capacité de la Société à atteindre ses objectifs.

L'incapacité de la Société à attirer et retenir ces personnes clés pourrait l'empêcher d'atteindre ses objectifs et avoir par conséquent un effet défavorable sur les activités, les résultats, la situation financière et les perspectives de développement de la Société.

Afin de limiter ce risque, la Société a commencé à mettre en place des dispositifs contractuels spécifiques à son activité et conformes à la législation en droit du travail (clauses de non-concurrence, de non débauchage, de transfert de propriété intellectuelle et de confidentialité) et des systèmes de motivation et de fidélisation du personnel sous la forme de rémunérations variables en fonction de la performance et d'attribution de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Les assemblées générales du 27 novembre 2015 et du 11 juin 2018 ont approuvé plusieurs résolutions mettant en place des délégations financières autorisant l'attribution de valeurs mobilières donnant accès au capital. Il est précisé que la dilution potentielle maximum résultant de la mise en place de ces plans est de 7,6% au 31 décembre 2018.

33/40 Les conseils d'administration du 3 décembre 2014 puis du 9 décembre 2016 ont par ailleurs décidé l'attribution de valeurs mobilières donnant accès au capital aux termes des résolutions susmentionnées et d'autres résolutions antérieures devenues caduques. Au 31 décembre 2018 et après prise en compte des valeurs mobilières devenues caduques, la dilution potentielle résultant de l'attribution de ces valeurs mobilières donnant accès au capital est de 6,6%.

Enfin, la Société, dans le cadre de son développement futur, sera amenée à recruter de nouveaux cadres et du personnel expérimenté. La Société pourrait éprouver des difficultés à attirer de tels profils à des conditions qui soient acceptables d'un point de vue économique.

Risques liés à la gestion de la croissance

Compte tenu de son plan de développement, la Société a été obligée d'adapter sa structure organisationnelle, ce qui a fortement mobiliser ses ressources internes.

A cet effet, la Société a notamment :

- former, gérer, motiver et retenir un nombre d'employés qualifiés croissant ;



- anticiper les dépenses liées à cette croissance ainsi que les besoins de financement associés ;
- anticiper la demande pour ses produits et les revenus qu'ils sont susceptibles de générer ;
- gérer la sous-traitance d'une production accrue de ses produits ; et
- augmenter la capacité de ses systèmes informatiques opérationnels, financiers et de gestion existants.

L'incapacité de la Société à gérer cette croissance ou la survenance de difficultés rencontrées pendant cette expansion, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur ses activités, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives de développement.

Risque de difficultés dans l'intégration d'éventuelles acquisitions

Afin d'accélérer sa stratégie de développement, la Société pourrait envisager de réaliser des opérations de croissance externes en fonction des opportunités qui se présenteront à elle.

Aucune garantie ne peut cependant être donnée sur le fait que la Société parviendra à intégrer avec succès les entreprises ou technologies acquises, tout en maintenant de bonnes relations avec le personnel des entités ainsi acquises et en dégagant des synergies créatrices de valeur. De telles opérations impliquent par ailleurs un certain nombre de risques liés à l'impossibilité de dégager les synergies escomptées, au maintien de normes, contrôles, procédures et politiques uniformes, à l'apparition de passifs ou de coûts non prévus ou encore à la réglementation applicable à de telles opérations. Enfin, la Société pourrait avoir à financer une partie de ces acquisitions ou investissements en contractant des emprunts ou en émettant des titres de capital, ce qui pourrait lui faire prendre des risques financiers et se voir imposer des restrictions ou avoir un effet dilutif pour les actionnaires de la Société.

D'éventuelles difficultés dans l'intégration de futures acquisitions pourraient avoir un effet défavorable sur les activités, les résultats, la situation financière et les perspectives de développement de la Société.

6.3 RISQUES JURIDIQUES ET FISCAUX

La Société maîtrise en interne la gestion des aspects juridiques et fiscaux et de la conformité de son activité à son cadre réglementaire (e.g. autorisations de commercialisation, assurances, propriété intellectuelle). A cet égard, la Société peut faire appel à des intermédiaires, prestataires ou conseillers spécialisés pour compléter son expertise, ou leur sous-traiter certaines tâches. Ainsi, la Société recourt notamment à des consultants, distributeurs ou représentants réglementaires locaux pour la soumission des dossiers de certifications auprès de certaines autorités réglementaires locales, à des cabinets spécialisés en propriété intellectuelle pour le dépôt et l'instruction des dossiers, ou encore à des courtiers en assurance. La Société ne peut cependant exclure le fait que les autorités compétentes considèrent que la Société n'est pas en conformité avec toute loi ou réglementation en vigueur en France et dans les autres pays dans lesquels la Société conduit ses activités.

34/40 En cas de procédures engagées par les autorités compétentes, la défense de la Société lors de ces procédures pourrait prendre du temps et se révéler coûteuse. Toute condamnation de la Société à l'issue de telles procédures, serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur les activités, les résultats, la situation financière et les perspectives de développement de la Société.

Risques liés à la propriété intellectuelle

Risques liés à une protection incertaine des brevets et autres droits de propriété intellectuelle de la Société

La Société pourrait ne pas être en mesure de maintenir une protection adéquate de ses droits de propriété intellectuelle et, par là-même, perdre son avantage technologique et concurrentiel.

La Société s'appuie entre autre, pour protéger ses produits innovants et sa technologie, sur la protection offerte par des droits de propriété intellectuelle, tels que des demandes de brevets, des marques et des demandes de marques, mais également sur ses secrets commerciaux et son savoir-faire, protégés par des accords de

confidentialité ou autres contrats. Cependant, ces moyens n'offrent qu'une protection limitée et pourraient ne pas empêcher une utilisation illicite des produits ou de la technologie de la Société.

En 2003, la Société a initié une stratégie de dépôt de brevets, en procédant au dépôt de la demande de brevet du Cobalt I. La Société ayant volontairement cessé de payer les frais de maintien de ce brevet, celui-ci a expiré.

En 2014, la Société a décidé de réactiver une politique plus offensive de dépôt de brevets. Ainsi, deux demandes de brevets ont été déposés au cours du mois de novembre 2014 :

- l'un relatif à un dispositif connecté sécurisé et procédé de sécurisation d'un dispositif connecté applicable aux produits en cours de développement mais également aux futurs produits ;
- l'autre relatif à un procédé de gestion d'un dispositif connecté lors d'une phase de transport, et dispositif connecté mettant en œuvre un tel procédé applicable aux produits en cours de développement mais également aux futurs produits.

Au regard des coûts d'instructions de ces dossiers et face à l'incertitude d'obtention des brevets *in fine*, la Société n'a pas souhaité poursuivre l'instruction de ces demandes et n'a pas déposé de nouvelle demande de brevet depuis cette période.

La Société dépose par ailleurs régulièrement des marques. Ces marques sont enregistrées ou en cours d'examen et n'ont pas fait l'objet de litige. A l'occasion du dépôt de l'une de ses marques dans un pays où elle n'est pas couverte, la Société pourrait constater que la marque en question n'est pas disponible dans ce pays. Une nouvelle marque devrait alors être recherchée pour le pays donné.

La Société pourrait connaître des difficultés dans l'obtention de certaines de ses demandes de marques actuellement en cours d'examen/d'enregistrement.

De plus, la délivrance d'une marque n'en garantit pas sa validité, ni son opposabilité. En effet, les concurrents de la Société pourraient à tout moment contester avec succès la validité ou l'opposabilité des demandes de brevet, marques ou demandes de marques de la Société devant un tribunal ou dans le cadre d'autres procédures, ce qui, selon l'issue desdites contestations, pourrait réduire leur portée, aboutir à leur invalidité ou permettre leur contournement par des concurrents. En conséquence, les droits de la Société sur ses demandes de brevets, ses marques et ses demandes de marques pourraient ne pas conférer la protection attendue contre la concurrence.

Ainsi, la Société ne peut pas garantir de manière certaine que :

- les demandes d'enregistrement de marques de la Société qui sont en cours d'examen donneront effectivement lieu à des délivrances de marques ; et
- les marques délivrés à la Société ne seront pas contestés ou invalidés.

Le caractère exclusif conféré par les droits de propriété intellectuelle à la Société pourrait ainsi être contourné par des tiers/concurrents de la Société.

35/40

La Société ne peut pas garantir que sa technologie et les produits développés à partir de sa technologie, qui sont étroitement liés à son savoir-faire et ses secrets commerciaux, sont adéquatement protégés contre les concurrents et ne pourront être usurpés ou contournés par ces derniers. En effet, dans les contrats conclus par la Société, celle-ci peut être amenée à fournir à ses cocontractants, sous différentes formes, certains éléments de son savoir-faire et notamment des informations, données ou renseignements concernant les recherches, sa technologie ou ses produits.

La Société cherche à limiter la communication d'éléments clef de son savoir-faire à des tiers aux seules informations strictement nécessaires à la collaboration qu'elle entretient avec ceux-ci et elle s'assure contractuellement que ces tiers s'engagent à ne pas détourner, utiliser ou communiquer ces informations, au moyen notamment de clauses de confidentialités. La Société ne peut cependant garantir que ces tiers respectent ces accords, que la Société sera informée d'une violation de ces clauses, ou encore que la réparation qu'elle pourrait éventuellement obtenir serait suffisante au regard du préjudice subi.

Ainsi, la Société ne peut pas garantir de manière certaine :



- que son savoir-faire et ses secrets commerciaux ne pourront être usurpés ou contournés ;
- que les concurrents de la Société n'ont pas déjà développé une technologie ou des produits semblables à ceux de la Société ;
- qu'aucun cocontractant ne revendiquera le bénéfice de droits de propriété intellectuelle sur des inventions, connaissances ou résultats de la Société ;
- que des salariés de la Société ne revendiqueront pas des droits ou le paiement d'un complément de rémunération ou d'un juste prix en contrepartie des inventions à la création desquelles ils ont participé.

Il ne peut être exclu que la Société intente ou fasse l'objet d'actions judiciaires.

La Société ne peut garantir qu'il n'existe pas de brevets antérieurs appartenant à des tiers qui pourraient permettre d'engager une action en contrefaçon à l'encontre de la Société.

La Société ne peut pas non plus garantir qu'il n'existe pas de droits de marques antérieurs d'un tiers qui pourraient permettre d'engager une action en contrefaçon à son encontre.

Les noms de domaine de la Société pourraient également faire l'objet, de la part d'un tiers qui aurait des droits de marques antérieurs, d'une procédure UDRP* (*Uniform Dispute Resolution Policy*) ou d'une action en contrefaçon. A ce jour, aucune action de cette nature n'a été entreprise par un tiers, ce qui permet de considérer que les risques sont limités.

La Société ne peut pas garantir de manière certaine que ses produits ne contrefont pas des brevets ou des marques appartenant à des tiers ou que la Société n'intentera pas de contentieux judiciaire afin de faire valoir le monopole conféré par ses marques, ses brevets ou ses noms de domaine en justice.

La réalisation d'un ou plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités, les résultats, la situation financière et les perspectives de développement de la Société.

Risques liés à l'incapacité de protéger la confidentialité des informations de la Société et de son savoir-faire

Si la Société veille à assurer la confidentialité de ses informations et son savoir-faire, notamment au moyen de clauses insérées dans les contrats la liant à des tiers, elle ne peut garantir pour autant l'absence de violation de cette obligation de confidentialité par ses cocontractants.

De même, si la Société protège ses droits de propriété intellectuelle, intimement liés à son-savoir-faire, notamment au moyen d'une protection physique, elle ne peut garantir que ses droits et son savoir-faire ne feront pas l'objet d'une violation, d'une usurpation ou d'un contournement par des tiers.

36/40 Risques liés à l'environnement réglementaire

La Société doit adapter ses produits aux normes internationales applicables à chacun de ses clients.

L'homologation radiofréquence selon les normes en vigueur dans chaque pays est un préalable à toute vente dans le pays concerné. Ainsi, les Etats-Unis d'Amérique exigent la qualification par la *Federal Communications Commission* (FCC) des moyens de communication radio, le Canada exige l'homologation IC (Industrie Canada) et la Chine, l'Inde et le Brésil ont également leurs propres normes. Quant à l'Europe, les réseaux de capteurs sans fil doivent satisfaire aux exigences de la norme CE. Ces homologations prennent du temps et nécessitent un savoir-faire spécifique et peu répandu. Une homologation d'un produit aux Etats-Unis d'Amérique peut prendre jusqu'à une année.

Les coûts d'homologation des produits sont variables et dépendent de la zone géographique ciblée. Ces coûts peuvent varier de 10 k€ pour la couverture d'un seul pays à 150 k€ pour une couverture au niveau mondial.



Même si, dans le cadre de son activité, la Société essaie d'anticiper l'évolution de la législation ou les changements de normes ou de réglementations applicables dans les états dans lesquels elle commercialise ou envisage de commercialiser ses produits, de nouvelles contraintes réglementaires pourraient empêcher la commercialisation des produits de la Société en cas de retrait ou de suspension des autorisations de commercialisation ou la ralentir.

De manière générale, les activités, le fonctionnement et les décisions sociales de la Société sont soumis au risque de changement de législation, de politique fiscale et de réglementation.

Ces changements dans la législation, la politique fiscale et la réglementation applicables à la Société seraient susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur les activités, les résultats, la situation financière et les perspectives de développement de la Société.

Risques fiscaux

La Société bénéficie du dispositif du crédit impôt recherche ("CIR"), qui est une mesure générique de soutien aux activités de recherche et développement des entreprises et du dispositif du crédit d'impôt innovation ("CII") pour ses projets innovants. Les entreprises qui engagent des dépenses de recherche fondamentale et de développement expérimental peuvent bénéficier du CIR en les déduisant de leur impôt sous certaines conditions.

Les dépenses ouvrant droit au CIR incluent notamment les salaires et traitements, consommables, prestations de services sous-traitées à des organismes de recherche agréés (publics ou privés), et frais de propriété intellectuelle se rapportant à des projets de recherche et de développement éligibles au régime du CIR.

La Société a depuis sa création fait l'objet de plusieurs contrôles fiscaux portant notamment sur l'éligibilité des projets de R&D aux dispositifs de CIR et CII, ainsi que sur la justification des dépenses attachées à ces projets. Au 31 décembre 2018, une procédure de vérification des dépenses engagées au titre du CIR et du CII pour les années 2015 à 2017 est en cours. A la date du présent rapport les conclusions de cette vérification ne sont pas connues.

Procédures judiciaires et d'arbitrage

La Société n'a été impliqué, au cours de la période de 12 mois précédant la date du présent rapport, dans aucune procédure administrative, pénale, judiciaire ou d'arbitrage qui soit susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement, pas plus, à la connaissance de la Société, que la Société n'est menacé d'une telle procédure à la date d'enregistrement du présent document de base.

6.4 RISQUES DE CREDIT ET DE LIQUIDITE

La Société exerce une gestion prudente de sa trésorerie disponible. Au 31 décembre 2018, les disponibilités détenues par la Société étaient intégralement placées sur des comptes courants, non risqués, non rémunérés.

Par ailleurs, le risque de crédit lié à la trésorerie n'est pas significatif au regard de la qualité des institutions financières cocontractantes

Depuis sa création, la Société a financé sa croissance en associant des augmentations de capital, l'obtention de subventions et d'aides publiques à l'innovation et le recours à de l'endettement bancaire et à l'affacturage. La Société bénéficie également du dispositif fiscal du Crédit Impôt Recherche et du Crédit Innovation au regard de ses activités de recherche et développement.

En janvier 2015, la Société a notamment réalisé dans le cadre de son introduction en bourse sur le le marché Alternext d'Euronext Paris, une levée de fonds de 8.987.625 euros,



Au 31 décembre 2018, la trésorerie nette (disponibilités, VMP - endettement bancaire - avances conditionnées) est négative à hauteur de 1.263.253 euros dont :

- 960.468 euros de disponibilités et valeurs mobilières de placement
- 315.000 euros d'endettement court terme
- 1.863.721 euros d'endettement à long terme à l'origine (y compris intérêts courus)
- 45.000 euros d'avances conditionnées.

L'endettement bancaire hors intérêts courus s'élève à 2.171.333 euros au 31 décembre 2018 :

Etablissement	Date de souscription	Durée	Montant initial en €	Solde au 31/12/2018 en €
BNP	06/07/2018	6 mois	315 000	315 000
Banque Populaire du Sud	05/12/2014	5 ans	270 000	56 333
B.P.I. France	10/11/2015	20 trimestres à compter de mars 2018	1 000 000	1 000 000
B.P.I. France	29/05/2017	20 trimestres à compter de mars 2020	400 000	400 000
B.P.I. France	29/05/2017	20 trimestres à compter de mars 2020	400 000	400 000
TOTAL			2 385 000	2 171 333

Il n'existe pas de conventions financières à respecter par la Société pour l'ensemble de ses contrats de financement.

La société a par ailleurs engagé des discussions avec ses partenaires bancaires afin d'obtenir un accord de rééchelonnement des dettes à court et moyen terme au regard d'une part des retards constatés dans les programmes de R&D et dans l'attente de la conclusion de la vérification de comptabilité et son impact sur le remboursement des montants dus à la société par l'administration fiscale dans le cadre du Crédit Impôt Recherche.

Un nantissement sur le fonds de commerce, a été donné en garantie d'un prêt contracté auprès de la Banque Populaire du Sud.

Un contrat d'affacturage souscrit auprès de Natixis Factor a été mis en place au mois de décembre 2018. Les informations comptables liées à ce contrat d'affacturage sont données dans les annexes aux Etats financiers.

La Société bénéficie en outre d'avances conditionnées pour un montant résiduel de 105.000 euros au 31 décembre 2018 (hors assurance Coface) :

38/40

en €	Date de souscription	Durée	Montant initial en €	Montant perçu en €	Solde au 31/12/2018
Aide stratégique régionale	25/01/2011	5 ans	300 000	300 000	30 000
Oséo Innovation 3*	24/04/2013	6 ans	150 000	142 500	15 000
TOTAL			450 000	442 500	45 000

Oséo retient 5% des montants accordés à titre de garantie reversés à la fin du contrat lorsque celui-ci est entièrement remboursé.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances pour l'exercice à venir, notamment suite à l'augmentation de capital réalisée le 29 mars 2019.

6.5 RISQUES DE MARCHE

Risque de taux

A la clôture de l'exercice au 31 décembre 2018, l'ensemble des financements bancaires sont à taux fixes, la Société n'est donc pas sujette à une variation défavorable des taux d'intérêt. Sur ses dépôts à terme, la société reste soumise à un risque de taux limité.

Risque de change

La Société est exposée à un risque de change inhérent à une partie de ses approvisionnements facturés en dollar US.

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de clôture. La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan au poste « Ecart de conversion ». Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risque, pour leur totalité.

Aucune couverture n'a été mise en place au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 relativement à ces opérations. A ce stade, la mise en place d'une couverture n'est pas envisagée dans la mesure où le chiffre d'affaires attendu en zone dollar devrait correspondre au poids des achats en dollar et conduire à une position nette quasiment fermée sur cette devise. Cette position pourrait évidemment être revue au regard de l'activité.

Les flux dans d'autres devises ne sont pas significatifs à ce jour.

Risque sur actions et autres instruments financiers

A la date du présent document, la Société ne détient aucune participation dans des sociétés cotées et n'est, par conséquent, pas exposée à un risque sur actions.

6.6 ASSURANCES ET COUVERTURE DE RISQUE

La Société a mis en place une politique de couverture des principaux risques assurables avec des montants de garantie qu'elle estime compatibles ses activités.

Le Société ne peut toutefois garantir qu'elle sera toujours en mesure de conserver, et le cas échéant d'obtenir, des couvertures d'assurance similaires à un coût acceptable, ce qui pourrait la conduire, notamment au fur et à mesure de son développement, à accepter des polices d'assurance plus onéreuses et/ou à assumer un niveau de risque plus élevé.

Par ailleurs, l'occurrence d'un ou de plusieurs sinistres importants, même s'ils sont couverts par ces polices d'assurances, pourrait sérieusement affecter les activités de la Société et sa situation financière compte tenu de l'interruption de ses activités pouvant résulter de tels sinistres, des délais de remboursement par les compagnies d'assurance en cas de dépassement des limites fixées dans les polices et, enfin, en raison du renchérissement des primes qui s'en suivrait.

La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités, les résultats la situation financière et les perspectives de développement de la Société.

Les principales polices dont bénéficie à ce jour la Société sont les suivantes, tous les contrats sont renouvelables annuellement par tacite reconduction :



Entité	Police	Assureur	Plafon de garantie	Echéance
Oceasoft SA et Oceasoft Inc.	Responsabilité civile professionnelle exploitation	Zurich	<p>Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non, confodus : 10.000.000 € par sinistre</p> <p>Dommages matériels et immatériels consécutifs ou non : 3.000.000 € dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> Faute inexcusable de l'employeur en France : 1.500.000 € par victime et par année Biens confiés : 150.000 € par sinistre Pollution soudaine et accidentelle y compris sur base « named perils » aux USA : 1.000.000 € par année Dommages immatériels non-consécutifs 	31/12/2019
	Responsabilité civile produits et professionnelles	Zurich	<p>Tous dommages corporels, matériels et immatériels confodus : 5.000.000 € dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> Dommages matériels et immatériels confodus (couverture accordée aux USA sur base Loss of Use) : 5.000.000 € Frais de retrait engagés par l'assuré, y compris aux USA : 750.000 € Frais de épose-repose engagé par l'assuré : 500.000 € 	31/12/2019
Oceasoft Inc.	CGL - Commercial General Liability	Zurich	<p>General Aggregate Limit : 2.000.000 USD</p> <p>Products Completed Operations Aggregate : 2.000.000 USD</p> <p>Personnal & Advertising Injury : 1.000.000 USD</p> <p>Each occurrence limit : 1.000.000 USD</p> <p>Damage to premises You Rent Limit ; Any One Premises : 100.000 USD</p> <p>Medical Expense Limit ; Any One Person : 5.000 USD</p>	31/12/2019
Oceasoft Inc.	Umbrella	Zurich	<p>Each Occurrence : 2.000.000 USD</p> <p>Aggregate : 2.000.000 USD</p>	31/12/2019
SA	MRI - Multirisques Industrielles	Generali	<p>Garantie de dommages aux biens :</p> <p>Bâtiment :</p> <ul style="list-style-type: none"> Contenu : 1.560.000 € Matériel : 600.000 € Marchandises : 960.000 € <p>Frais et pertes : 300.000 €</p>	31/12/2019



 Pour le conseil d'administration
 Le Président

Oceasoft

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

ERNST & YOUNG Audit



Oceasoft

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Oceasoft,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Oceasoft relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Le paragraphe « Frais de Recherche et développement » de la note 2.2.2 « Règles de comptabilisation des actifs et des passifs consolidés » de l'annexe aux comptes consolidés expose les règles et les méthodes comptables relatives à la comptabilisation des frais de développement.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre groupe, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur actuelle et nous nous sommes assurés que le paragraphe « Frais de Recherche et développement » de la note 2.2.2 « Règles de comptabilisation des actifs et des passifs consolidés » et la note 2.3.1 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes consolidés fournissent une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;



- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Montpellier, le 23 avril 2019

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Frédérique Doineau', is written over the printed name. The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédérique Doineau



Société Anonyme au capital de 289.462,50 euros
réparti en 2.894.625 actions de 0,10 euro de valeur nominale chacune

Siège social : 720, rue Louis Lépine
34 000 Montpellier
425 014 180 RCS Montpellier

COMPTES CONSOLIDES
POUR LA PERIODE 1^{ER} JANVIER – 31 DECEMBRE 2018

SOMMAIRE

1.	<i>ETATS FINANCIERS CONSOLIDES</i>	3
1.1	BILAN AU 31 DECEMBRE 2018	3
1.2	COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	4
1.3	TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE	5
1.4	TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	5
2.	<i>NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES</i>	6
2.1	PRESENTATION DU GROUPE PERIMETRE DE CONSOLIDATION ET FAITS MARQUANTS	6
2.1.1	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	6
2.1.2	FAITS MARQUANTS POST-CLOTURE	7
2.2	REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION ET REGLES D'EVALUATION	7
2.2.1	REFERENTIEL COMPTABLE ET METHODE DE COMPTABILISATION	7
2.2.2	REGLES DE COMPTABILISATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS CONSOLIDES	7
2.2.3	APPLICATION DES METHODES PREFERENTIELLES DU REGLEMENT 99-02 DU CRC	11
2.2.4	RETRAITEMENTS DE CONSOLIDATION	11
2.2.5	METHODES DE CONVERSION UTILISEES POUR LA CONSOLIDATION DES FILIALES DONT LES COMPTES INDIVIDUELS SONT LIBELLES DANS UNE AUTRE DEVISE QUE L'EURO	11
2.3	NOTES ANNEXES AU BILAN	13
2.3.1	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	13
2.3.2	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14
2.3.3	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	14
2.3.4	STOCKS	15
2.3.5	CREANCES ET COMPTES RATTACHEES	15
2.3.6	TRESORERIE	16
2.3.7	PROVISIONS	16
2.3.8	CAPITAUX PROPRES	16
2.3.9	INSTRUMENTS FINANCIERS DONNANT ACCES AU CAPITAL	16
2.3.10	EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	17
2.3.11	DETTE D'EXPLOITATION	17
2.4	NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT	18
2.4.1	CHIFFRE D'AFFAIRES	18
2.4.2	CHARGES D'EXPLOITATION	18
2.4.3	RESULTAT FINANCIER	20
2.4.4	IMPOT SUR LES SOCIETES	20
2.5	INFORMATIONS DIVERSES	21
2.5.1	REMUNERATION DES ORGANES DE DIRECTION	21
2.5.2	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	21
2.5.3	ENGAGEMENTS HORS BILAN	21

1. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1.1 BILAN AU 31 DECEMBRE 2018

Bilan actif	31/12/2018 Valeur nette	31/12/2017 Valeur nette	Variation
Frais de R&D	2 137	1 939	198
Autres immobilisations incorporelles	34	75	-41
Immobilisations corporelles	308	352	-44
Immobilisations financières	129	175	-46
Actif non courant	2 608	2 541	67
Stocks	1 478	1 535	-57
Créances clients	1 831	1 956	-125
Autres créances	1 404	1 250	154
Trésorerie	991	2 325	-1 334
Actif courant	5 704	7 066	-1 362
Compte de régularisation	68	76	-8
Total actif	8 380	9 683	-1 303

Bilan passif	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Capital social	289	289	0
Primes diverses	8 310	8 310	0
Actions propres	-146	-96	-50
Réserves et report à nouveau	-3 856	-1 965	-1 891
Résultat de l'exercice	-806	-1 891	1 085
Ecart de conversion	28	118	-90
Capitaux propres	3 820	4 765	-945
Provisions pour risques et charges	256	318	-62
Dettes financières	2 254	2 075	179
<i>Dont découverts bancaires</i>	<i>-30</i>	<i>-4</i>	<i>-26</i>
Dettes fournisseurs	1 094	1 362	-268
Dettes fiscales et sociales	814	875	-61
Autres dettes	24	166	-142
Total passif courant	1 932	2 403	-471
Comptes de régularisation	118	122	-4
Total Passif	8 380	9 683	-1 303

1.2 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Montants en k€	2018	2017	Variation N-1	
	12 mois	12 mois	Abs.	%
Chiffre d'affaires	8 074	7 615	460	6%
Achats & variation de stocks	-2 085	-1 826	-260	14%
Marge brute	5 989	5 789	200	3%
	74%	76%		
Autres coûts de production	-2 173	-1 999	-174	9%
Marge de production	3 817	3 790	26	1%
	47%	50%		
Frais de R&D	-1 522	-1 857		
CIR	329	373	-44	
<i>Frais de R&D bruts</i>	<i>-1 193</i>	<i>-1 484</i>	<i>291</i>	<i>-20%</i>
<i>Capitalisation R&D (prod. immobilisée)</i>	<i>557</i>	<i>816</i>	<i>-259</i>	<i>-32%</i>
Total frais de R&D nets	-635	-668	33	-5%
Total frais S&M	-1 870	-2 289	419	-18%
Total frais G&A	-1 796	-1 673	-123	7%
Autres produits/dépenses d'exploitation	20	-76	96	ns
EBITDA*	-465	-916	452	49%
Amortissements des immobilisations	-615	-565	-50	9%
Dépréciations d'actifs	0	-40	40	-100%
Résultat d'exploitation	-1 080	-1 521	441	29%
Résultat financier	280	-360	640	ns
Résultat courant des entreprises intégrées	-799	-1 881	1 082	57%
Charges et produits exceptionnels	0	-10	10	ns
Impôts sur les résultats	-6	0	-6	ns
Dotations aux amort. des écarts d'acquisition	0	0	0	ns
Résultat net	-806	-1 891	1 085	57%

4/21

* => L'EBITDA correspond au résultat d'exploitation retraité des dotations aux amortissements et dépréciation des actifs immobilisés. Cette définition sera celle retenue par OceaSoft à compter de 2018.

Pour mémoire le calcul retenu lors de la présentation des comptes clos au 31 décembre 2017 retraitait également les dotations et reprises aux provisions pour risques et charges.

Résultat net par action (en €)	-0,28	-0,65
Résultat net dilué par action (en €)	-0,26	-0,61

1.3 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

Tableau des flux de trésorerie consolidés (montants en k€)	2018 (12 mois)	2017 (12 mois)
Variation de trésorerie liée aux activités opérationnelles		
Résultat net	-806	-1 891
Elimination des éléments de résultat sans incidence sur la trésorerie	554	618
Variation du besoin en fond de roulement	-449	-297
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	-701	-1 570
Variation de trésorerie liée aux opérations d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations financières	-4	-18
Acquisitions et production d'immobilisations incorporelles	-638	-1 020
Acquisitions et production d'immobilisations corporelles	-86	-87
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-728	-1 124
Variation de trésorerie liée aux opérations de financement		
Remboursement d'emprunts bancaires	-162	-190
Souscription d'emprunts bancaires à moyen - long terme	0	800
Financements court terme	315	
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	153	610
Variation de trésorerie nette	-1 276	-2 085
Incidence de la variation des taux de change	-90	164
Trésorerie à l'ouverture	2 325	4 246
Trésorerie à la clôture	960	2 325

1.4 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

5/21

Montants en k€.	Capital social	Primes d'émission	Réserves consolidées	Actions propres	Report à nouveau	Ecart de conversion	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2016	289	8 310	906	-57	-2 871	-46	6 532	0	6 532
Var. des écarts de conversion consolidés						122	122		122
Résultat net consolidé					-1 891	42	-1 849		-1 849
Variation de périmètre							0		0
Autres				-39			-39		-39
Total variation de la période	0	0	0	-39	-1 891	164	-1 766	0	-1 766
Capitaux propres au 31 décembre 2017	289	8 310	906	-96	-4 762	118	4 765	0	4 765
Var. des écarts de conversion consolidés						-90	-90		-90
Résultat net consolidé				124	-930		-806		-806
Variation de périmètre							0		0
Autres				-50			-50		-50
Total variation de la période	0	0	0	74	-930	-90	-945	0	-945
Capitaux propres au 31 décembre 2018	289	8 310	906	-22	-5 692	28	3 820	0	3 820

2. NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

2.1 PRESENTATION DU GROUPE PERIMETRE DE CONSOLIDATION ET FAITS MARQUANTS

Les présents états financiers consolidés incluent les sociétés Oceansoft SA et Oceansoft Inc.

Oceansoft SA est la société mère consolidante.

Oceansoft SA est une société de droit français constituée sous la forme d'une Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 289.462,50 €. Elle est enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier sous le numéro 425 014 180, son siège social est situé 720 rue Louis Lépine, 34000 Montpellier.

Oceansoft Inc. est une société de droit Etats-Unien créée le 11 février 2015 au capital de 10.000 USD immatriculée dans l'Etat du Delaware.

Oceansoft SA détient 100% du capital et des droits de vote d'Oceansoft Inc. et ne détient aucune autre participation directe ou indirecte.

Le périmètre de consolidation est ainsi constitué :

Entité	Ville (siège social)	Identifiant	31/12/2018			31/12/2017		
			Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intégration	Méthode de consolidation	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intégration	Méthode de consolidation
Oceansoft SA	Montpellier (France)	425 014 180	Société mère consolidante			Société mère consolidante		
Oceansoft Inc.	Ewing (NJ - USA)	47-3154648	100%	100%	IG	100%	100%	IG

Le groupe développe des solutions connectées pour la surveillance et la traçabilité de paramètres physiques critiques telles que la température, l'humidité, la pression différentielle... de manière à assurer l'intégrité et la conformité des produits sensibles en situation de stockage, de production, ainsi que dans les phases de transport.

2.1.1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Vérification de comptabilité de la société mère par l'administration fiscale

6/21 Oceansoft SA a reçu à la fin de l'année 2018 un avis de vérification de comptabilité portant sur les déclarations fiscales des exercices clos les 30 juin 2016 et 31 décembre 2017 (période prolongée au 31 octobre 2018 en matière de taxe sur la valeur ajoutée) ainsi que sur les déclarations de crédit d'impôt en faveur de la recherche au titre des années 2015, 2016 et 2017.

Le montant cumulé des crédits d'impôts en faveur de la recherche pour les années contrôlées s'élève à 817 k€ dont 158 k€ ont fait l'objet d'un remboursement par l'administration et 659 k€ demeurent en créances fiscales dans l'attente d'un remboursement auquel la société est éligible au regard de son statut de PME intra-communautaire et de ses déficits fiscaux.

A la date d'arrêté des comptes les opérations de contrôle se déroulent normalement et la société n'a connaissance d'aucun élément lui permettant d'estimer les conclusions de la vérification en cours.

2.1.2 FAITS MARQUANTS POST-CLOTURE

Augmentation de capital :

Oceasoftware a réalisé en date du 29 mars 2019 une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par émission de 800.000 actions ordinaires nouvelles au prix de 1,25 euros dont 0,10 euros de nominal et 1,15 euros de prime d'émission pour un montant total de 1 million d'euros.

Cette augmentation de capital, intégralement souscrite par des fonds FCPI gérés par Vatel Capital, représente 27,64% du capital avant réalisation de l'opération et 21,65% du capital post-réalisation.

Après réalisation de cette opération le capital social de la société est porté à 369.462,50 euros composé de 3.694.625 actions à 0,10 euros de nominal.

2.2 REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION ET REGLES D'EVALUATION

2.2.1 REFERENTIEL COMPTABLE ET METHODE DE COMPTABILISATION

Les comptes consolidés ont été établis conformément au règlement 99-02 du Comité de Réglementation Comptable (CRC) du 29 avril 1999 actualisé par le règlement 2016-08 du 02/12/2016.

Les états financiers d'Oceasoftware Inc. établis selon les règles en vigueur aux Etats-Unis sont retraités pour se conformer aux principes comptables du groupe le cas échéant.

La consolidation a été réalisée :

- par intégration globale pour les sociétés dont Oceasoftware SA détient directement ou indirectement plus de 50% de contrôle ;
- par intégration proportionnelle pour les sociétés contrôlées directement ou indirectement par Oceasoftware SA conjointement avec des partenaires ;
- par mise en équivalence lorsque le pourcentage de contrôle est inférieur à 40%.

2.2.2 REGLES DE COMPTABILISATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS CONSOLIDES

Les comptes consolidés ont été établis dans le respect des principes suivants :

- Evaluation par la méthode des coûts historiques
- Permanence des méthodes comptables d'une période à l'autre
- Indépendance des périodes
- Continuité d'exploitation

La continuité d'exploitation est notamment assurée par l'opération d'augmentation de capital présentée au paragraphe 2.1.2.

Les charges du compte de résultat sont présentées par destination de manière à mieux refléter l'activité du groupe.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Les revenus du groupe résultent :

- De ventes de produits et de logiciels

- De prestations de services
- De contrats de maintenance

Les revenus provenant de la vente de produits ou de logiciels sont enregistrés en chiffre d'affaires lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des produits ont été transférés à l'acheteur. Ils sont évalués à la valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir nets des avantages accordés aux clients et nets d'escompte.

Les revenus découlant des prestations de services sont comptabilisés à l'issue de la réalisation des prestations. Lors d'une installation de capteurs, les produits eux-mêmes sont reconnus en « facture à établir » dès leur expédition au client, la facture elle-même n'étant enregistrée qu'à l'issue de la prestation d'installation, qui intervient en général dans les 15 jours de l'expédition des capteurs.

Les revenus des contrats de maintenance sont reconnus en fonction des prestations assurées, et dans le cas d'abonnements, les revenus sont répartis prorata temporis sur toute la durée du contrat.

Information sectorielle

Un secteur d'activité ou une zone géographique est défini comme un ensemble homogène de produits, services, métiers ou pays qui est individualisé au sein du groupe constitué par Oceasoft et sa filiale.

Aucune segmentation sectorielle n'est effectuée à l'heure actuelle au regard de l'activité actuelle du groupe. La segmentation géographique est réalisée à partir des grandes zones de chalandises adressés par le groupe à savoir :

- France
- EMEAI (Europe, Moyen-Orient, Afrique, Inde)
- Amériques
- APAC (Asie, Pacifique)

Ecart d'acquisition

Le groupe Oceasoft n'est pas concerné par la comptabilisation d'écarts d'acquisition du fait que la seule filiale du périmètre de consolidation résulte d'une création de sociétés dont la société mère détient 100% des titres.

Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

8/21

Les coûts correspondants aux développements de projets sont reconnus en actif incorporel lorsque les critères suivants sont remplis :

- Le groupe a la capacité technique de conduire le projet de développement à son terme.
- Le groupe a l'intention de conduire le projet de développement à son terme et de le l'utiliser ou de le vendre.
- Le groupe a la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle.
- Le groupe dispose des ressources nécessaires (techniques, financières et autres) afin de terminer la mise au point du développement et d'utiliser ou de commercialiser le produit développé.
- Il existe une probabilité élevée que les avantages économiques futurs attribuables aux produits développés bénéficient au groupe.
- Les dépenses attribuables au projet lors de sa phase de développement peuvent être mesurées de façon fiable.

Les dépenses de développement qui ne respectent pas ces critères sont reconnues en charges de l'exercice.

Les coûts de développement activés concernent essentiellement des frais de personnel et des frais de normalisation, et sont amortis sur 4 ans à compter de la mise en commercialisation ou en service des projets développés.

Les frais de développement sont soumis à un test de perte de valeur dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur caractérisé par l'apparition de changements (internes ou externes) importants dans l'environnement technique, économique ou juridique des marchés sur lesquels le groupe opère ou par une diminution sensible des flux de trésorerie attendus d'un projet de développement.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué visant à comparer la valeur nette comptable de l'actif immobilisé à sa valeur actuelle.

Immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût historique et sont amorties selon le mode linéaire sur une durée de trois ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou leur coût de production.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire, la méthode des composants est utilisée en fonction de la durée de vie restante de chaque composant distinct dès lors qu'elle est applicable. Les périodes d'amortissements pratiquées sont les suivantes :

- Matériel et outillage industriel de 3 à 5 ans
- Installations générales, agencements de 3 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique 3 ans
- Matériel affecté à la R&D 3 ans
- Mobilier de bureau 5 ans

Immobilisations financières

Les titres de participation non consolidés et les autres immobilisations financières sont valorisés en valeur brute au coût historique et ne font pas l'objet d'amortissement. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute.

9/21 Stocks

Le stock de matières premières est valorisé selon la méthode FIFO.

Les produits intermédiaires et finis sont valorisés à leur coût de production comprenant les consommations et la main d'œuvre de production.

Chaque catégorie de stocks fait l'objet d'un examen détaillé portant à la fois sur les volumes et la qualité des stocks une provision pour dépréciations est constituée le cas échéance pour tenir compte des phénomènes d'obsolescence et d'usure des produits.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances clients font l'objet d'une analyse individuelle pour déterminer le risque de non-recouvrement, une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Provision pour risques et charges

Conformément au règlement CRC 2000-06, des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation contractuelle (juridique ou implicite) résultant d'évènements passés, qu'il est probable que le versement d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée.

La Société comptabilise une provision pour garanties données aux clients. La garantie des produits portant sur 2 ans, la dotation aux provisions constituée à la clôture de chaque exercice, est établie en fonction du chiffre d'affaires de l'année écoulée et est reprise pour 2/3 l'année n+1 et pour 1/3 l'année n+2.

Engagements envers les salariés

Les salariés de la Société peuvent percevoir en application de la convention collective du commerce de gros des indemnités de départ à la retraite complémentaires à celles reçues en conformité avec les législations sociales en vigueur.

En application de la méthode préférentielle définie par le règlement 99-02 le groupe provisionne cet engagement et enregistre les variations de cette provision dans le résultat de l'exercice.

Afin de déterminer le montant de cette provision, le groupe utilise la méthode des unités de crédit projetées.

Les hypothèses suivantes ont été retenues dans l'évaluation des engagements de retraite au 31 décembre 2018 :

- Taux moyen de rotation du personnel : 4.67% conforme au taux historique des 3 dernières années ;
- Taux d'augmentation annuelle des salaires compris entre 1% et 4% en fonction des catégories de salariés ;
- Taux de charges sociales patronales de 44,92% pour les cadres et de 31,52% pour les non-cadres ;
- Âge de départ en retraite compris entre 62 et 63 ans ;
- Taux d'actualisation de 1.73% ;
- Table de mortalité : INSEE 2017.

L'évaluation des engagements relatifs aux dispositions de la convention concernant les médailles du travail est jugée non significative et n'a pas fait l'objet de comptabilisation.

Comptabilisation des impôts différés

Conformément aux prescriptions du règlement CRC 99-02, le groupe comptabilise des impôts différés en cas de différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs consolidés.

De même, un impôt différé actif résultant de déficits fiscaux est comptabilisé dans la mesure où la récupération de l'impôt résultant de tels déficits est probable à un horizon strictement inférieur à cinq ans.

Résultat par action

Le résultat par action est calculé à partir du résultat net part du groupe et du nombre d'actions en circulation à la clôture de l'exercice.

Le résultat par action dilué est calculé à partir du résultat net part du groupe et du nombre d'actions potentiellement en circulation en cas d'exercice de tous les instruments donnant accès au capital actifs à la date de clôture.

2.2.3 APPLICATION DES METHODES PREFERENTIELLES DU REGLEMENT 99-02 DU CRC

L'application des méthodes préférentielles du règlement CRC 99-02 est la suivante :

- Comptabilisation des coûts des prestations de retraite et prestations assimilées dans le compte de résultat : méthode préférentielle appliquée
- Comptabilisation des contrats de location financement : méthode non appliquée, les impacts de cette non application ne sont pas significatifs
- Comptabilisation des frais d'émission et des primes de remboursement et d'émission des emprunts obligataires : non applicable
- Ecart de conversion des actifs et passifs monétaires libellés en devises enregistrés en compte de résultat : méthode préférentielle appliquée à partir de 2018, l'impact de la non application de cette méthode au 31 décembre 2017 était une baisse du résultat et de la situation nette de 9 k€
- Comptabilisation à l'avancement des opérations partiellement achevées à la clôture de l'exercice : non applicable

2.2.4 RETRAITEMENTS DE CONSOLIDATION

Transaction intra-groupe

Les opérations réalisées entre les sociétés du groupe figurant dans les comptes individuels de chacune des sociétés du périmètre sont neutralisées dans les comptes consolidés.

Annulation des marges en stocks

La valorisation des stocks retenue dans le cadre des comptes consolidés neutralise les effets de marge résultant de la politique de prix de transfert mise en place entre les différentes sociétés du groupe. Ainsi la valeur des stocks enregistrés à l'actif représente bien la valeur d'acquisition pour le groupe déterminée selon la méthode FIFO.

Crédit impôt recherche

Les montants relatifs au crédit d'impôt recherche (CIR) et au crédit d'impôt innovation (CII) dont bénéficient le groupe au titre de ses activités de Recherche et Développement (R&D) sont requalifiés en subvention d'investissement et sont comptabilisées en moins des charges de R&D dans le compte de résultat présenté par destination.

Ce retraitement résulte de la volonté du groupe d'adopter une approche économique dans la présentation des états financiers le CIR et le CII ne correspondant pas un crédit d'impôt assis sur un bénéfice quelconque mais bien déterminé en fonction des dépenses en R&D engagées.


11/21

Annulation des actions propres

La Société a conclu, le 23 janvier 2015, avec Portzamparc Société de Bourse, un contrat de liquidité et y a affecté la somme de 200 k€.

Au 31 décembre 2018 21.389 titres étaient détenus par la société mère Oceasoftware SA dans le cadre de ce contrat de liquidité. La valorisation de ces titres, comptabilisée comme une immobilisation financière dans les comptes individuels d'Oceasoftware SA a été neutralisée dans les comptes consolidés.

2.2.5 METHODES DE CONVERSION UTILISEES POUR LA CONSOLIDATION DES FILIALES DONT LES COMPTES INDIVIDUELS SONT LIBELLES DANS UNE AUTRE DEVISE QUE L'EURO



Les comptes individuels de la société Oceansoft Inc. domiciliée aux Etats-Unis sont libellés en USD. Les méthodes de conversion utilisées pour la consolidation sont les suivantes :

- Au bilan : le taux de change à la date de clôture de l'exercice (31 décembre) tel que communiqué par la Banque de France
- Au compte de résultat : taux moyen annuel déterminé à partir de la moyenne des taux moyens mensuels publiés par la banque de France

Les variations de capitaux propres issus de la variation du taux de clôture d'un exercice à l'autre sont directement comptabilisées en capitaux propres.

2.3 NOTES ANNEXES AU BILAN

2.3.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Montants exprimés en k€	31/12/2017	Augmentations de l'exercice	Virement de poste à poste	Sorties de l'exercice	31/12/2018
Fonds commercial	40	-	-	-	40
Frais de R&D	3 771	638	-	-	4 409
Autres immobilisations incorporelles	411	-	-	-	411
Immobilisation en cours	-	-	-	-	-
Total valeurs brutes	4 221	638	-	-	4 859
Fonds commercial	(40)	-	-	-	(40)
Frais de R&D	(1 832)	(440)	-	-	(2 272)
Autres immobilisations incorporelles	(335)	(41)	-	-	(376)
Total amortissements et dépréciations	(2 208)	(481)	-	-	(2 688)
Total valeurs nettes	2 014	157	-	-	2 171

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées des frais de R&D engagés par le groupe. Les opérations de R&D des trois dernières années ont eu pour objet le développement de nouvelles solutions complètes, innovantes et simples d'utilisation dans le monitoring statique et dynamique des paramètres physiques.

Lorsque les projets sont en cours de développement et qu'ils ne font pas l'objet d'une commercialisation ils ne sont pas amortis. A l'issue de la phase de développement marquée par la libération du « projet » par le département R&D qui permet la mise en commercialisation les montants activés font l'objet d'un amortissement sur quatre ans.

Les sorties comptabilisées au cours d'un exercice correspondent aux projets anciens qui ne sont plus exploités et/ou ne sont plus commercialisés.

Les autres immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées d'une licence d'exploitation élargie d'un protocole radio signée en octobre 2014 pour 250 k€, des frais d'implémentation d'un nouvel ERP et de logiciels divers, amortis sur 3 ans.

Le fonds de commerce apporté lors de la création de la Société et composé d'un nom commercial, d'une clientèle, de l'achalandage et des droits sur un logiciel qui n'est plus utilisé ni commercialisé a été intégralement déprécié lors de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Ce fonds de commerce fait l'objet d'un nantissement en garantie d'un prêt bancaire souscrit auprès de la Banque Populaire du Sud pour un montant initial de 270 k€ et dont le capital restant du au 31 décembre 2018 s'élève à 56 k€.

2.3.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Montants exprimés en k€	31/12/2017	Augmentations de l'exercice	Virement poste à poste	Sorties de l'exercice	Impact des variations de change	31/12/2018
Matériel industriel	207	6	-	-	-	213
Outillage industriel	183	66	-	-	4	254
Installations générales	207	-	-	-	1	208
Matériel de bureau et informatique	68	10	-	-	2	79
Matériel affecté à la R&D	58	4	-	-	-	62
Mobilier	92	-	-	-	-	92
Total valeurs brutes	815	86	-	-	7	908
Matériel industriel	(153)	(21)	-	-	-	(174)
Outillage industriel	(99)	(33)	-	-	(1)	(133)
Installations générales	(90)	(40)	-	-	(0)	(131)
Matériel de bureau et informatique	(34)	(17)	-	-	(1)	(51)
Matériel affecté à la R&D	(46)	(7)	-	-	-	(53)
Mobilier	(41)	(17)	-	-	-	(58)
Total amort. et dépréciations	(463)	(135)	-	-	(2)	(600)
Total valeurs nettes	352	(49)	-	-	5	308

Les immobilisations corporelles se composent principalement de matériels liés à l'exploitation des deux laboratoires de métrologie dont dispose le groupe en France et aux Etats-Unis et d'outillages de production. Elles incluent également l'ensemble des aménagements réalisés dans les locaux des sociétés du groupe et du mobilier et matériel informatique nécessaires au bon fonctionnement des différents services.

Les acquisitions de l'exercice correspondent essentiellement à l'acquisition de nouveaux outillages nécessaires à la fabrication de nouveaux produits de la gamme proposée par Oceasoftware.

Aucune cession d'immobilisation n'a été réalisée au cours de l'exercice.

2.3.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Montants exprimés en k€	31/12/2017	Augmentations de l'exercice	Diminution de l'exercice	Impact des variations de change	31/12/2018
Titres de participation	3	-	-	-	3
Dépôts et cautionnements versés	113	-	3	1	116
Autres immobilisations financières	59	-	(50)	-	10
Total valeurs brutes	175	-	(47)	1	129
Total dépréciations	-	-	-	-	-
Total valeurs nettes	175	-	(47)	1	129

Les dépôts et cautionnements sont composés :

- Des retenues de garanties relatives aux emprunts consentis par la BPI pour un montant de 58 k€
- Des cautions diverses notamment liées au contrat de location des locaux pour un montant de 58 k€

Les autres immobilisations financières correspondent principalement à la trésorerie disponible dans le cadre du contrat de liquidité mis en place lors de l'introduction en bourse (conformément au règlement CRC 99-02 les actions détenues au titre du contrat de liquidités au 31 décembre 2018 ne sont pas comptabilisées comme un actif dans les états financiers consolidés).

2.3.4 STOCKS

Montants exprimés en k€	31/12/2018	31/12/2017	Variation de l'exercice
Matières premières	1 203	1 118	85
Emballages	21	14	8
Produits semi-finis	205	401	(196)
Produits finis	191	95	97
Total valeurs brutes	1 621	1 628	(7)
Matières premières	(134)	(93)	(41)
Produits finis	(9)	-	(9)
Dépréciations	(143)	(93)	(50)
Total valeurs nettes	1 478	1 535	(57)

Le stock est essentiellement constitué des divers composants nécessaires à l'assemblage des produits finis et de produits finis.

La provision sur stocks correspond à du stock obsolète pour un montant de 143 k€. Cette provision est déterminée au cas par cas en fonction du degré d'obsolescence des pièces.

2.3.5 CREANCES ET COMPTES RATTACHEES

CRÉANCES ACTIF CIRCULANT Montants exprimés en k€	Montant brut 31/12/18	Dont à moins d'1 an	Dont à plus d'1 an	Montant brut 31/12/17
Clients et comptes rattachés	1 848	1 848	-	1 977
Personnel	11	11	-	6
Etat, impôts et taxes	1 358	1 358	-	1 220
Débiteurs divers	34	34	-	23
Total valeurs brutes	3 252	3 252	-	3 227
Dépréciations des créances clients	(17)	(17)	-	(22)
Total valeurs nettes	3 235	3 235	-	3 205

Le poste « Etat, impôts et taxes » correspond essentiellement à différentes créances détenues sur l'administration fiscale française par la société mère Oceasoftware SA :

- Crédit d'Impôt Recherche des années 2016, 2017 et 2018 pour un montant cumulé de 748 k€
- Crédit d'Impôt Innovation des années 2016, 2017 et 2018 pour un montant cumulé de 240 k€
- Créance de Carry-Back pour un montant de 184 k€
- Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi de l'année 2018 pour un montant de 83 k€

Pour mémoire l'administration fiscale procède à la date d'arrêt des comptes à une vérification de l'ensemble des déclarations fiscales de la société sur la période portant du 01^{er} juillet 2015 au 31 décembre 2017 (étendue au 31 octobre 2018 en matière de TVA) y inclus les déclarations portant sur le crédit d'impôt recherche pour les années 2015, 2016 et 2017 (cf. § 2.1.1).

Le montant des créances clients cédées dans le cadre du contrat d'affacturage s'élève au 31 décembre 2018 à 229 k€ (0 k€ au 31 décembre 2017).

Le montant des créances clients cédées dans le cadre du dispositif Dailly s'élève au 31 décembre 2018 à 82 k€ (0 k€ au 31 décembre 2017).

Ces deux montants sont enregistrés au bilan consolidé en moins des créances clients et comptes rattachés.

2.3.6 TRESORERIE

<i>Trésorerie en k€</i>	31/12/2018	31/12/2017
Valeur mobilières de placement	2	2 100
Disponibilités	989	225
Découverts bancaires	(30)	(4)
Total	960	2 321

La variation de la trésorerie globale au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 est expliquée dans le tableau des flux de trésorerie consolidé présenté § 1.3.

Au 31 décembre 2018 le montant comptabilisé en valeurs mobilières de placement correspond à un contrat de capitalisation exclusivement placé dans un fond euros à cette date.

2.3.7 PROVISIONS

PROVISIONS SUR ACTIFS CIRCULANTS <i>Montants exprimés en k€</i>	31/12/2017	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	31/12/2018
Sur stocks	93	50	-	143
Sur créances clients	22	0	(5)	17
Sur valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
TOTAL	115	50	(5)	160

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES <i>Montants exprimés en k€</i>	31/12/2017	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	31/12/2018
Sur garanties données aux clients	15	11	(14)	12
Pour risques divers	15	-	-	15
Sous-total provisions pour risques	30	11	(14)	27
Sur Indemnités de Départ en Retraite	288	24	(84)	228
Sur écart de conversion actif	-	-	-	-
Sous-total provisions pour charges	288	24	(84)	228
TOTAL	318	35	(97)	256

Les provisions relatives aux actifs circulants et aux IDR résultent de l'application des règles et méthodes comptables telles que décrites au § 2.2.2.

La provision sur garantie est déterminée selon la méthode décrite au § 2.2.2

La provision pour risques fait suite à un litige prud'homal, son montant correspond à la meilleure estimation possible du risque financier à la date de clôture.

16/21

2.3.8 CAPITAUX PROPRES

Le tableau de variation des capitaux propres consolidé est présenté au § 1.4.

Le capital social est de 289.462,50 € au 31 décembre 2018 : il est composé de 2.894.625 actions de 0,10€ de nominal, entièrement libérées, et ayant toutes les mêmes droits. Les actions nominatives détenues depuis au moins deux ans bénéficient de droits de vote double.

2.3.9 INSTRUMENTS FINANCIERS DONNANT ACCES AU CAPITAL

Dans le cadre d'une politique de motivation des principaux cadres du groupe, Oceasoftware SA a consenti des stock-options à certains de ses salariés.

Le tableau ci-après résume les options de souscriptions et les bons de souscriptions acquis et non-levés au 31 décembre 2018. 20.000 options ont été acquises au cours de l'année 2016 dont 10.000 ont été annulées en 2017 suite à la sortie du périmètre d'éligibilité d'un titulaire, ces options n'ont pas été réaffectées à ce jour. La levée des options est conditionnée à la présence dans l'effectif du groupe à la date de levée. Les options non-levées en cas de sortie des effectifs sont caduques.

Plan	Date d'octroi	Nombre d'options attribuées	Nombre de BSA attribuées	Prix d'exercice (€)	Maturité du plan
OSA 2014	CA du 03/12/2014	180 000		9	entre 1 et 3 ans
OSA 2016	CA du 09/12/2016	10 000		9	entre 1 et 3 ans
BSA 2014	CA du 13/05/2015		2 000	9	entre 1 et 2 ans

Aucune levée d'options ou de bons n'a été réalisée au cours de l'exercice et depuis la clôture.

Sur la base du nombre d'actions existantes au 31 décembre 2018, 1% du capital avant exercice des options et bons attribués, représenterait 0,94% du capital post exercice.

2.3.10 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

DETTES FINANCIERES <i>Montants exprimés en k€</i>	Montant brut au 31/12/2018	Dont à moins d'1 an	Dont de 1 à 5 ans	Dont à plus de 5 ans	Montant brut au 31/12/2017
Emprunts auprès d'entités publiques ou semi-publiques	1 845	445	1 400		1 905
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :					
• à moins de 1 an, à l'origine	315	315			-
• à plus de 1 an, à l'origine	57	57			160
Découverts bancaires	30	30			4
Intérêts courus	7	7			6
TOTAL	2 254	854	1 400	-	2 075

Les dettes contractées auprès d'entités publiques ou semi-publiques correspondent majoritairement à des emprunts contractés auprès de la Banque Publique d'Investissement (Bpifrance) pour financer les activités de R&D.

Afin de préserver son niveau de trésorerie, la société a engagé des discussions avec Bpifrance afin de décaler le remboursement d'échéances dues en 2018 pour un montant de 200 k€, ces discussions sont toujours en cours à la date d'arrêté des comptes. Les échéances dues en 2018 et non réglées sont comptabilisées *à moins d'un an*.

Les dettes auprès des établissements de crédit à moins d'un an à l'origine sont composées d'un billet à ordre émis par un partenaire bancaire en préfinancement du crédit d'impôt recherche de l'année 2017. L'échéance de ce billet, initialement prévue au 31 décembre 2018 est en discussion avec le partenaire bancaire dans l'attente du résultat de la vérification de comptabilité en cours (cf. § 2.1.1).

La variation des emprunts auprès d'établissements de crédits à plus d'un an à l'origine résulte des remboursements de l'exercice.

2.3.11 DETTES D'EXPLOITATION

L'intégralité des dettes d'exploitation sont à échéance inférieure à un an.

Les dettes fiscales et sociales correspondent principalement aux engagements sociaux envers les salariés (provisions pour congés payés...), aux cotisations sociales sur les salaires du mois de décembre 2018 et à de la TVA collectée.

Les autres dettes correspondent à des avances reçus des clients ou des avoirs à établir.

2.4 NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT

2.4.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

Montants en k€	2018	2017	Variation
France	3 592	3 567	1%
EMEA	1 898	1 406	35%
APAC	743	775	-4%
Amériques	1 841	1 867	-1%
TOTAL	8 074	7 615	6%

Le chiffre d'affaires consolidé de l'année 2018 est en augmentation de 6% par rapport à l'année 2017.

Cette augmentation résulte principalement de la croissance sur la zone EMEA (Europe, Moyen-Orient, Afrique, Inde) qui atteint 35% sur l'ensemble de l'exercice notamment grâce à l'accélération des ventes indirectes.

Le marché domestique est en très légère croissance (1%) souffrant notamment de l'absence de référencement d'Oceasoftware dans les centrales d'achat du secteur hospitalier.

La croissance sur la zone « Amériques » s'élève à 3% à dollar constant mais est pénalisé par les effets de change.

L'activité sur la zone APAC (Asie-Pacifique) décroît légèrement les accords de distribution récemment signés tardant à produire leurs effets.

2.4.2 CHARGES D'EXPLOITATION

Pour une meilleure lecture de l'activité du groupe, Oceasoftware présente les charges d'exploitation par destination.

Autres dépenses de production

Autres dépenses de production (en k€)	2018	2017
Sous-traitance de production	-420	-426
Rémunérations	-1 171	-1 037
Autres dépenses	-582	-536
Total	-2 173	-1 999

Les dépenses de production après marge brute s'élèvent à 2,2 m€ et sont principalement constituées des salaires.

L'effectif moyen de l'exercice du département production atteint 27 personnes sur l'exercice 2018 contre 25 personnes sur l'année 2017, y compris le personnel en charge des installations et du support client.

Les dépenses de sous-traitance correspondent aux coûts d'assemblage des produits vendus et aux opérations de métrologie sous-traitées.

Les autres dépenses de production intègrent principalement les loyers immobiliers des locaux affectés à la fonction production et des frais variables de transport et emballages.

Dépenses de R&D

Dépenses de R&D (en k€)	2018	2017
Rémunérations et personnel en régie	-1 303	-1 660
Activation des frais de personnel	557	816
Autres frais de R&D	-219	-197
CIR	329	373
Total	-635	-668

Les dépenses brutes de R&D s'élèvent à 1,5 m€ représentant près de 19% du chiffre d'affaires de la société et sont composées quasi intégralement de frais de personnel.

L'effectif moyen du département R&D sur l'année 2018 s'est élevé à 19 personnes contre 25 personnes dont 5 en contrat de régie au cours de l'exercice 2017. Cette diminution correspond à une meilleure affectation des ressources et à une baisse planifiée de la charge des équipes R&D du fait de l'avancement des programmes.

Les autres frais de R&D correspondent à des prestations de R&D externalisés et aux frais de fonctionnement du département.

Les dépenses engagées sur des projets tels que définis au § 2.2.2 sont capitalisées en immobilisations incorporelles et viennent donc en diminution des dépenses enregistrées dans le compte de résultat.

Comme indiqué au § 2.2.2 les montant de CIR et de CII correspondant aux charges de l'exercice sont considérés comme une subvention d'exploitation et viennent donc en réduction des dépenses de R&D.

Dépenses de ventes & marketing

Frais de ventes et marketing (en k€)	2018	2017
Rémunérations	-1 329	-1 619
Frais de marketing	-190	-349
Autres dépenses	-351	-321
Total	-1 870	-2 289

Les dépenses de ventes & marketing atteignent un montant de 1,9 m€ en 2018 dont 1,3 m€ de frais de personnel pour un effectif moyen de 17 personnes contre 21 personnes en 2017.

Les frais de marketing sont constitués principalement de dépenses liées à la participation à des salons professionnels en Europe et aux Etats-Unis.

Les autres dépenses correspondent à des frais de déplacement, aux coûts de fonctionnement du service et aux variations de provisions liées à l'activité de ventes (clients douteux et garantie).

Frais généraux

Frais généraux (en k€)	2018	2017
Rémunérations	-829	-815
Honoraires	-371	-199
Taxes et divers	-596	-659
Total	-1 796	-1 673

Les frais généraux incluent des charges de personnel pour un montant de 0,8 m€ pour un effectif moyen de 12 personnes (13 personnes en 2017) incluant notamment les départements finances, ressources humaines et moyens généraux ainsi que la direction générale du groupe.

Les poste « honoraires » correspond aux honoraires financiers et juridiques engagés par l'ensemble du groupe.

Le poste taxes et divers inclut notamment les frais de l'infrastructure IT pour 200 k€, des frais de déplacement et réception pour 150 k€, des taxes pour 150 k€ et des frais divers (assurances, formations...)

Le poids élevé des frais généraux au regard de l'activité s'explique notamment par des coûts fixes élevés sur la fonction finance dû à la cotation de la société sur le marché Euronext Growth de la bourse de Paris, et à des honoraires juridiques non récurrents.

Amortissements

Les dotations aux amortissements de l'exercice sont relatives :

- Aux amortissements des projets de R&D activés à hauteur de 441 k€
- Aux amortissements sur les autres immobilisations incorporelles à hauteur de 40 k€
- Aux amortissements sur les immobilisations corporelles à hauteur de 135 k€

Autres dépenses d'exploitation

Les autres produits et dépenses d'exploitation correspondent à la variation (positive) sur l'exercice de la provision pour indemnité de fin de carrière à hauteur de 60 k€ et aux pertes de changes nettes liées aux opérations d'exploitation réalisées au cours de l'année à hauteur de 40 k€.

2.4.3 RESULTAT FINANCIER

Résultat financier (k€)	2018	2017
Plus value réalisées	110	25
Revenue des intérêts	0	8
Frais bancaires & divers	-33	-52
Intérêts dettes à long terme	-25	-27
Gains / Pertes de changes nets	228	-314
TOTAL	280	-360

20/21

Les gains de changes nets comptabilisés dans le résultat financier correspondent aux impacts des variations de change sur les comptes bancaires libellés dans une autre devise que l'euro et sur les dettes et créances intragroupe.

2.4.4 IMPOT SUR LES SOCIETES

L'ensemble des sociétés du groupe ayant un résultat déficitaire aucun impôt sur les sociétés n'a été comptabilisé ou payé au titre de l'exercice.

Les différences temporaires d'imposition liées aux divergences entre les règles fiscales et les règles de consolidation d'enregistrement des charges est produit n'étant pas significative aucun impôt différé n'est enregistré au titre de ces différences temporaires.

Enfin, il apparaît qu'au regard des déficits reportables enregistrés par les différentes sociétés du groupe, la comptabilisation d'une créance d'impôt différé liée à l'activation de ces déficits n'a pas été retenue au 31 décembre 2018.

Le montant des déficits reportables cumulés au 31 décembre 2018 s'élève à 4.810 k€.

2.5 INFORMATIONS DIVERSES

2.5.1 REMUNERATION DES ORGANES DE DIRECTION

Le montant des rémunérations brutes alloués aux membres des organes de direction au cours de l'exercice n'est pas communiqué car cela reviendrait à donner une rémunération individuelle.

2.5.2 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes au titre de l'audit des comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élève à 31 k€.

2.5.3 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements donnés par la Société n'apparaissant pas au bilan sont :

- Un nantissement sur le fonds de commerce, en garantie d'un prêt de 270 k€ contracté auprès de la Banque Populaire du Sud. Le capital restant dû sur ce prêt bancaire s'élève à 56 k€
- Un engagement de crédit-bail relatif à du matériel de reprographie : contrat souscrit le 8 janvier 2016 pour 16 trimestres ; le montant de chaque redevance trimestrielle est de 156 € et la valeur de rachat de l'équipement, à l'échéance du contrat est de 0,15 €

Les montants engagés dans le cadre des contrats de crédit-bail sont résumés ci-après :

Montants exprimés en euros	Redevances		
	Historiques	Exercice	Restant à payer
Crédit-bail mobilier	14 407	3 446	624

Oceasoft

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Oceasoft

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Oceasoft,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Oceasoft relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note 5.3.2 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et les méthodes comptables relatives à la comptabilisation des frais de développement.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur actuelle et nous nous sommes assurés que la note 5.3.2 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes annuels fournit une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Montpellier, le 23 avril 2019

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit



Frédérique Doineau



Société Anonyme au capital de 289.462,50 euros
réparti en 2.894.625 actions de 0,10 euro de valeur nominale chacune

Siège social : 720, rue Louis Lépine
34 000 Montpellier
425 014 180 RCS Montpellier

COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

SOMMAIRE

1.	BILAN AU 31 DECEMBRE 2018 – ACTIF	3
2.	BILAN AU 31 DECEMBRE 2018 – PASSIF.....	4
3.	COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2018	5
4.	TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	6
5.	ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS.....	7
5.1	Présentation de la Société et faits significatifs de l'exercice clos le 31 décembre 2018.....	7
5.2	Evènements postérieurs à la clôture	7
5.3	Principes comptables et méthodes d'évaluation	8
5.3.1	Changement de méthode comptable	8
5.3.2	Immobilisations incorporelles	8
5.3.3	Immobilisations corporelles	9
5.3.4	Immobilisations financières	9
5.3.5	Stocks	9
5.3.6	Créances	9
5.3.7	Disponibilités	10
5.3.8	Subventions et avances conditionnées	10
5.3.9	Provisions pour risques et charges	10
5.3.10	Engagements envers les salariés	10
5.3.11	Opérations en devises	11
5.3.12	Dettes	11
5.3.13	Reconnaissance du chiffre d'affaires.....	11
5.3.14	Crédit d'impôt	11
5.3.15	Résultat par action	12
5.4	Notes relatives au bilan.....	13
5.4.1	Immobilisations incorporelles et amortissements	13
5.4.2	Immobilisations corporelles et amortissements	13
5.4.3	Immobilisations financières	14
5.4.4	Stocks et en-cours	14
5.4.5	Etat des créances par échéances	15
5.4.6	Produit à recevoir comptabilisés au bilan	15
5.4.7	Autres fonds propres.....	16
5.4.8	Provisions et Dépréciations.....	16
5.4.9	Dettes financières.....	16
5.4.10	Etat des dettes d'exploitation par échéances	17
5.4.11	Charges à payer	17
5.4.12	Capital social	18
5.4.13	Instruments financiers donnant accès au capital.....	18
5.4.14	Actions Propres	18
5.4.15	Variation des capitaux propres	19
5.4.16	Entreprises liées	19
5.5	Notes relatives au compte de résultat	20
5.5.1	Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique.....	20
5.5.2	Autres produits.....	20
5.5.3	Charges de personnel.....	21
5.5.4	Résultat financier	21
5.5.5	Résultat exceptionnel.....	22
5.5.6	Impôts sur les bénéfices.....	22
5.6	Engagements hors bilan	23
5.7	Effectif moyen	23
5.8	Rémunération des organes de direction.....	23
5.9	Filiales et participations	24
5.10	Honoraires des commissaires aux comptes	24

1. BILAN AU 31 DECEMBRE 2018 – ACTIF

<i>Montants exprimés en euros</i>	Brut au 31/12/2018	Amort. et dépréciations	Net au 31/12/2018	Net au 31/12/2017	Variation	
					Abs	%
Frais d'établissement	-	-	-	-	-	
Frais de recherche et de développement	4 052 023	2 272 494	1 779 529	942 290	837 239	
Concessions, brevets et droits assimilés	410 519	376 029	34 490	75 096	(40 606)	
Fonds commercial	39 907	39 907	-	-	-	
Immobilisations incorporelles en cours	357 023	-	357 023	996 262	(639 239)	
Immobilisations incorporelles	4 859 472	2 688 430	2 171 042	2 013 648	157 394	8%
Terrains	-	-	-	-	-	
Constructions	-	-	-	-	-	
Installations techniques, matériel et outillage	378 589	270 741	107 848	75 449	32 399	
Autres immobilisations corporelles	380 936	258 858	122 078	174 993	(52 915)	
Immob. en cours / Avances et acomptes	-	-	-	-	-	
Immobilisations corporelles	759 525	529 599	229 926	250 442	(20 516)	-8%
Participations et créances rattachées	11 837	-	11 837	11 837	-	
Autres immobilisations financières	156 824	26 052	130 772	251 682	(120 910)	
Immobilisations financières	168 661	26 052	142 609	263 519	(120 910)	-46%
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	5 787 658	3 244 081	2 543 577	2 527 608	15 969	1%
Matières premières et autres approv.	1 224 275	133 683	1 090 592	1 038 651	51 941	
Produits intermédiaires et finis	282 018	-	282 018	461 106	(179 088)	
Stocks	1 506 293	133 683	1 372 610	1 499 757	(127 147)	-8%
Clients et comptes rattachés	2 473 980	16 887	2 457 093	3 091 794	(634 701)	
Fournisseurs débiteurs	7 120	-	7 120	10 947	(3 827)	
Personnel	8 844	-	8 844	6 424	2 420	
Etat, Impôts sur les bénéfices	1 254 937	-	1 254 937	1 099 959	154 977	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	103 369	-	103 369	120 114	(16 745)	
Autres créances	1 999 072	-	1 999 072	1 080 803	918 268	
Créances	5 847 321	16 887	5 830 434	5 410 041	420 393	8%
Valeurs mobilières de placement	2 002	-	2 002	2 100 000	(2 097 998)	
Disponibilités	934 262	-	934 262	190 681	743 581	
Trésorerie	936 264	-	936 264	2 290 681	(1 354 417)	-59%
TOTAL ACTIF CIRCULANT	8 289 878	150 570	8 139 308	9 200 478	(1 061 171)	-12%
Charges constatées d'avance	66 386	-	66 386	75 552	(9 167)	
Ecart de conversion - Actif	-	-	-	-	-	
COMPTES DE REGULARISATION	66 386	-	66 386	75 552	(9 167)	-12%
TOTAL ACTIF	14 143 921	3 394 651	10 749 270	11 803 638	(1 054 368)	-9%

2. BILAN AU 31 DECEMBRE 2018 – PASSIF

Montants exprimés en euros	31/12/2018	31/12/2017	Variation	
			Abs	%
Capital social ou individuel	289 463	289 463	-	
Primes d'émission, de fusion, d'apport, etc.	8 308 160	8 308 160	-	
Bons de souscription d'actions	1 800	1 800	-	
Réserve légale	15 800	15 800	-	
Autres réserves	890 062	890 062	-	
Report à nouveau	(2 609 320)	(1 302 194)	(1 307 127)	
Résultat de l'exercice	(715 270)	(1 307 127)	591 857	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	6 180 694	6 895 964	(715 270)	-10%
Produits des émissions de titres participatifs	-	-	-	
Avances conditionnées *	45 000	105 000	(60 000)	
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	45 000	105 000	(60 000)	-57%
Provisions pour risques	27 451	29 600	(2 149)	
Provisions pour charges	228 315	288 284	(59 969)	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	255 766	317 884	(62 118)	-20%
Emprunts bancaires	2 178 721	1 966 104	212 617	
Découverts et concours bancaires	30 252	4 210	26 043	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	2 208 973	1 970 314	238 659	12%
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	-	11 024	(11 024)	-100%
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 068 183	1 352 307	(284 124)	-21%
Personnel	258 532	260 880	(2 348)	
Organismes sociaux	347 530	358 976	(11 446)	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	199 379	203 990	(4 611)	
Autres dettes fiscales et sociales	8 705	51 543	(42 838)	
Dettes fiscales et sociales	814 146	875 388	(61 242)	-7%
Autres dettes	31 104	154 879	(123 775)	
TOTAL DETTES	4 122 406	4 363 912	(241 506)	-6%
Produits constatés d'avance	117 902	111 918	5 984	
Ecart de conversion - Passif	27 501	8 960	18 541	
Comptes de régularisation	145 404	120 878	24 526	20%
TOTAL PASSIF	10 749 270	11 803 638	(1 054 369)	-9%

3. COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2018

Montants exprimés en euros	du 01/01/2018	du 01/07/2016	Variation	
	au 31/12/2018	au 31/12/2017	Abs.	%
	12 mois	18 mois		
Ventes de biens	4 960 126	7 283 814	(2 323 688)	
Prestations de services	2 621 782	3 865 521	(1 243 739)	
Chiffre d'affaires net	7 581 908	11 149 335	(3 567 427)	-32%
Production immobilisée	557 326	1 208 098	(650 772)	
Subventions d'exploitation	6 376	12 217	(5 841)	
Reprises sur provisions et transferts de charges	171 154	124 584	46 570	
Autres produits	24 680	16 990	7 690	
Total Produits d'exploitation	8 341 444	12 511 224	(4 169 780)	-33%
Achats de marchandises	17 302	34 839	(17 537)	
Achats de matières premières	2 064 385	3 258 811	(1 194 426)	
Variation de stock	86 538	(494 096)	580 634	
Marge brute hors sous-traitance	5 413 683	8 349 781	(2 936 098)	-35%
Autres achats et charges externes	2 136 831	4 011 215	(1 874 384)	
Impôts, taxes et vers. assim.	151 881	223 212	(71 331)	
Salaires et Traitements	2 856 521	4 423 822	(1 567 301)	
Charges sociales	1 195 467	1 852 496	(657 029)	
Amortissements et provisions	688 182	988 304	(300 122)	
Autres charges	106 957	77 377	29 580	
Résultat d'exploitation	(962 620)	(1 864 757)	902 137	48%
Produits financiers	126 573	101 898	24 675	
Charges financières	70 190	136 687	(66 497)	
Résultat financier	56 383	(34 789)	91 172	262%
Résultat courant	(906 237)	(1 899 546)	993 309	ns
Produits exceptionnels	7 314	23 431	(16 117)	
Charges exceptionnelles	105 285	34 053	71 232	
Résultat exceptionnel	(97 971)	(10 622)	(87 349)	ns
Impôts sur les bénéfices	(288 937)	(603 041)	314 104	
Résultat de l'exercice	(715 270)	(1 307 127)	591 857	45%
Nombre d'actions	2 894 625	2 894 625		
Résultat par action	(0)	(0)		
Nombre d'actions potentielles	3 086 625	3 086 625		
Résultat dilué par action	(0)	(0)		

4. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

<i>Montants exprimés en euros</i>	du 01/01/2018 au 31/12/2018 12 mois	du 01/07/2016 au 31/12/2017 18 mois
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	(962 620)	(1 864 756)
<i>Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité</i>		
+ Amortissements et provisions (à l'exclusion des provisions sur actif circulant)	521 950	919 421
= Résultat brut d'exploitation	(440 670)	(945 335)
<i>Variation du Besoin en Fonds de Roulement d'Exploitation</i>		
- Variation des stocks	127 147	(452 257)
- Variation des créances d'exploitation	54 341	(2 651 892)
+ Variation des dettes d'exploitation	(468 002)	562 429
= Flux net de trésorerie d'exploitation	(727 184)	(3 487 055)
<i>Autres encaissements et décaissements liés à l'activité</i>		
- Frais financiers	(28 207)	(123 406)
+ Produits financiers	110 642	7 699
+/- Impôts sur les sociétés	(154 977)	444 656
- Charges exceptionnelles liées à l'activité	-	(23 633)
+ Produits exceptionnels liés à l'activité	-	23 431
- Variation des autres créances liées à l'activité	-	-
+ Variation des autres dettes liées à l'activité	-	-
= Flux net de trésorerie généré par l'activité (A)	(799 726)	(3 158 308)
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT		
- Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-	(72 638)
- Immobilisation de frais de R&D	(638 145)	(1 416 259)
- Acquisition d'immobilisations corporelles	(82 799)	(60 033)
+ Cessions d'immobilisations	-	-
+/- Variations des immobilisations financières	-	(31 436)
+/- Variation des dettes et créances relatives aux investissements	-	-
= Flux net de trésorerie lié aux opérations d'Investissement (B)	(720 944)	(1 580 366)
FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT		
+ Augmentation de capital en numéraire	-	-
+ BSA exercés	-	-
- Frais d'introduction en bourse	-	-
- Dividendes versés	-	-
+ Emissions d'emprunts	315 000	800 000
- Remboursements d'emprunts	(163 765)	(328 582)
+/- Variation des comptes courants d'associés	(11 024)	(2 422)
+ Subventions d'investissements reçues	-	-
+/- Variation des dettes et créances relatives aux opérations de financement	-	(25 724)
= Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	140 211	443 271
VARIATION DE TRESORERIE (A+B+C)	(1 380 459)	(4 295 403)
+ Trésorerie d'ouverture	2 286 471	6 581 874
= Trésorerie de clôture	906 012	2 286 471

5. ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

5.1 PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

La Société conçoit, développe et commercialise des solutions de surveillance de la température et d'autres paramètres physiques. Ces solutions connectées assurent une traçabilité conforme et continue pour les secteurs des sciences de la vie, de l'industrie pharmaceutique, de l'agro-alimentaire, de la logistique et du transport.

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

- Vérification de comptabilité :

Oceasoft SA a reçu à la fin de l'année 2018 un avis de vérification de comptabilité portant sur les déclarations fiscales des exercices clos les 30 juin 2016 et 31 décembre 2017 (période prolongée au 31 octobre 2018 en matière de taxe sur la valeur ajoutée) ainsi que sur les déclarations de crédit d'impôt en faveur de la recherche au titre des années 2015, 2016 et 2017.

Le montant cumulé des crédits d'impôts en faveur de la recherche pour les années contrôlées s'élève à 817 k€ dont 158 k€ ont fait l'objet d'un remboursement par l'administration et 659 k€ demeurent en créances fiscales dans l'attente d'un remboursement auquel la société est éligible au regard de son statut de PME intra-communautaire et de ses déficits fiscaux.

A la date d'arrêté des comptes les opérations de contrôle se déroulent normalement et la société n'a connaissance d'aucun élément lui permettant d'estimer les conclusions de la vérification en cours.

5.2 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- Augmentation de capital :

Oceasoft a réalisé en date du 29 mars 2019 une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par émission de 800.000 actions ordinaires nouvelles au prix de 1,25 euros dont 0,10 euros de nominal et 1,15 euros de prime d'émission pour un montant total de 1 million d'euros.

Cette augmentation de capital, intégralement souscrite par des fonds FCPI gérés par Vatel Capital, représente 27,64% du capital avant réalisation de l'opération et 21,65% du capital post-réalisation.

Après réalisation de cette opération le capital social de la société est porté à 369.462,50 euros composé de 3.694.625 actions à 0,10 euros de nominal.

5.3 PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016 de l'Autorité des Normes Comptables (modifiant le règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014) relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La continuité d'exploitation est notamment assurée par l'opération d'augmentation de capital présentée au paragraphe 5.2.

La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs futures sont susceptibles de différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes périodes ultérieures affectées.

5.3.1 CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

Non applicable.

5.3.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les coûts correspondants aux développements de projets sont reconnus en actif incorporel lorsque les critères suivants sont remplis :

8/24

- La société a la capacité technique de conduire le projet de développement à son terme.
- La société a l'intention de conduire le projet de développement à son terme et de le l'utiliser ou de le vendre.
- La société a la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle.
- La société dispose des ressources nécessaires (techniques, financières et autres) afin de terminer la mise au point du développement et d'utiliser ou de commercialiser le produit développé.
- Il existe une probabilité élevée que les avantages économiques futurs attribuables aux produits développés aillent à la société.
- Les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle pendant son développement peuvent être mesurées de façon fiable.

Les dépenses de développement qui ne respectent pas ces critères sont reconnues en charges de l'exercice.

Les coûts de développement activés concernent essentiellement des frais de personnel et des frais de normalisation, et sont amortis sur 4 ans.

Les immobilisations incorporelles peuvent faire l'objet d'une dépréciation au cas par cas, lorsque leur valeur actuelle devient inférieure à leur valeur comptable. Les dépréciations sont directement inscrites à l'actif en diminution de la valeur des éléments correspondants.

5.3.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique (prix d'achat et frais accessoires). Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire, la méthode des composants est utilisée en fonction de la durée de vie restante de chaque composant distinct dès lors qu'elle est applicable. Les périodes d'amortissements pratiquées sont les suivantes :

- Matériel et outillage industriel de 3 à 5 ans
- Installations générales, agencements de 3 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique 3 ans
- Matériel affecté à la R&D 3 ans
- Mobilier de bureau 5 ans

5.3.4 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

La valeur brute des titres de participations est constituée du coût d'achat de ces titres. Les frais d'acquisition sont pris en charge l'année où ils interviennent. A chaque clôture, une dépréciation est constituée lorsque la valeur brute des titres est supérieure à l'estimation de la valeur d'utilité des titres concernés.

5.3.5 STOCKS

Matières premières et consommables de production

Le stock de matières premières est valorisé selon la méthode FIFO. Les produits intermédiaires et finis sont valorisés à leur coût de production comprenant les consommations et les charges de production.

Dépréciation des stocks

Chaque catégorie de stocks fait l'objet d'un examen détaillé portant à la fois sur les volumes et la qualité des stocks et, si nécessaire, des dépréciations sont constituées pour tenir compte des risques de non utilisation, de péremption.

9/24

5.3.6 CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas et sont dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les conditions générales de vente garantissent à la Société la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral des sommes qui lui sont dues. Par conséquent, les créances figurant au poste "Créances clients" et résultant de la vente de biens sont assorties de cette garantie.

5.3.7 DISPONIBILITES

Les disponibilités sont composées principalement de dépôts à terme rémunérés et de liquidités sur des comptes courants bancaires. Les VMP sont évaluées selon la méthode dite FIFO.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées, les moins-values latentes font l'objet de provisions le cas échéant.

5.3.8 SUBVENTIONS ET AVANCES CONDITIONNEES

La Société bénéficie d'aides publiques sous forme de subventions d'exploitations ou d'avances conditionnées.

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la Société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « Autres fonds propres ».

5.3.9 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation contractuelle (juridique ou implicite) résultant d'événements passés, qu'il est probable que le versement d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée. Cette approche est conforme à la règle comptable 2000-06 du CRC.

La Société comptabilise une provision pour garanties données aux clients. La garantie des produits portant sur 2 ans, la dotation aux provisions constituée à la clôture de chaque exercice, est établie en fonction du chiffre d'affaires de l'année écoulée et est reprise pour 2/3 l'année n+1 et pour 1/3 l'année n+2.

5.3.10 ENGAGEMENTS ENVERS LES SALARIES

10/24

Les salariés de la Société peuvent percevoir en application d'accords d'entreprise ou de conventions collectives des indemnités de départ à la retraite complémentaires à celles reçues en conformité avec les législations sociales en vigueur.

Oceasoft utilise la méthode des unités de crédit projetées.

La Société a retenu, dans l'évaluation de ses engagements de retraite au 31 décembre 2018, les hypothèses suivantes :

- Taux moyen de rotation du personnel : 4.67% conforme au taux historique des 3 dernières années ;
- Taux d'augmentation annuelle des salaires compris entre 1% et 4% en fonction des catégories de salariés ;
- Taux de charges sociales patronales de 44,92% pour les cadres et de 31,52% pour les non-cadres ;
- Âge de départ en retraite compris entre 62 et 63 ans ;

- Taux d'actualisation de 1.73% ;
- Table de mortalité : INSEE 2017.

L'évaluation des engagements relatifs aux dispositions de la convention concernant les médailles du travail est jugée non significative et n'a pas fait l'objet de comptabilisation.

5.3.11 OPERATIONS EN DEVICES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de clôture. La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan au poste « Ecart de conversion ». Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risque, pour leur totalité.

La Société n'ayant pas eu recours à des instruments financiers à terme ou à des opérations de couverture, il n'existe pas d'incidence significative sur les comptes.

5.3.12 DETTES

Les dettes sont évaluées à leur montant nominal. Des intérêts courus sont comptabilisés le cas échéant.

5.3.13 RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Les revenus de la société résultent :

- De ventes de produits et de logiciels
- De prestations de services
- De contrats de maintenance
- De management fees

Les revenus provenant de la vente de produits ou de logiciels sont enregistrés en chiffre d'affaires lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des produits ont été transférés à l'acheteur. Ils sont évalués à la valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir nets des avantages accordés aux clients et nets d'escompte.

11/24

Les revenus découlant des prestations de services sont comptabilisés à l'issue de la réalisation des prestations. Lors d'une installation de capteurs, les produits eux-mêmes sont reconnus en « facture à établir » dès leur expédition au client, la facture elle-même n'étant enregistrée qu'à l'issue de la prestation d'installation, qui intervient en général dans les 15 jours de l'expédition des capteurs.

Les revenus des contrats de maintenance sont reconnus en fonction des prestations assurées, et dans le cas d'abonnements, les revenus sont répartis sur toute la durée du contrat.

5.3.14 CREDIT D'IMPOT

La Société justifie de dépenses remplissant les critères requis pour bénéficier des crédits d'impôt recherche et innovation. Ces crédits d'impôts sont déterminés conformément à la réglementation en fonction des dépenses engagées sur les projets concernés.



La Société bénéficie d'un crédit d'impôt prospection commerciale dans le cadre de l'expansion de son activité à l'international.

Le produit d'impôt ainsi généré est comptabilisé sur l'exercice concerné dans le poste « Impôts sur les sociétés ».

5.3.15 RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est calculé à partir du résultat et du nombre d'actions en circulation à la clôture de l'exercice.

Le résultat par action dilué est calculé à partir du résultat et du nombre d'actions potentiellement en circulation en cas d'exercice de tous les instruments donnant accès au capital actifs à la date de clôture.

5.4 NOTES RELATIVES AU BILAN

5.4.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET AMORTISSEMENTS

Montants exprimés en euros	31/12/2017	Augmentations de l'exercice	Virement de poste à poste	Sorties de l'exercice	31/12/2018
Fonds commercial	39 907	-	-	-	39 907
Frais de R&D	2 774 639	118 554	1 158 830	-	4 052 023
Autres immobilisations incorporelles	410 519	-	-	-	410 519
Immobilisation en cours	996 262	519 591	(1 158 830)	-	357 023
TOTAL VALEURS BRUTES	4 221 327	638 145	-	-	4 859 472
Fonds commercial	(39 907)	-	-	-	(39 907)
Frais de R&D	(1 832 350)	(440 143)	-	-	(2 272 493)
Autres immobilisations incorporelles	(335 423)	(40 607)	-	-	(376 030)
TOTAL AMTS. ET DEPRECIATIONS	(2 207 679)	(480 751)	-	-	(2 688 430)
TOTAL VALEURS NETTES	2 013 648	157 394	-	-	2 171 042

Les frais de R&D capitalisés font l'objet d'un suivi par projet et sont évalués selon l'avis n°2004-15 du CNC. Lorsque les projets sont en cours de développement et qu'ils ne font pas l'objet d'une commercialisation ils sont comptabilisés en immobilisation en cours. A l'issue de la phase de développement marquée par la libération du « projet » par le département R&D qui permet la mise en commercialisation les montants activés sont basculés dans le poste « Frais de R&D » et font l'objet d'un amortissement sur quatre ans. Les sorties de l'exercice correspondent aux projets anciens qui ne sont plus exploités et/ou ne sont plus commercialisés.

Les autres immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées d'une licence d'exploitation élargi d'un protocole radio signé en octobre 2014 pour 250 k€, des frais d'implémentation d'un nouvel ERP (acquisition de l'exercice pour un montant de 47 k€) et de logiciels divers, amortis sur 3 ans.

Le fonds de commerce apporté lors de la création de la Société et composé d'un nom commercial, d'une clientèle, de l'achalandage et des droits sur un logiciel qui n'est plus utilisé ni commercialisé est intégralement déprécié depuis l'exercice clos le 31 décembre 2017.

5.4.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET AMORTISSEMENTS

Montants exprimés en euros	31/12/2017	Augmentations de l'exercice	Virement de poste à poste	Sorties de l'exercice	31/12/2018
Matériel industriel	206 716	6 450	-	-	213 165
Outillage industriel	102 455	62 969	-	-	165 424
Installations générales	189 739	-	-	-	189 739
Matériel de bureau et informatique	27 995	9 512	-	-	37 507
Matériel affecté à la R&D	58 013	3 868	-	-	61 882
Mobilier	91 808	-	-	-	91 808
TOTAL VALEURS BRUTES	676 725	82 799	-	-	759 525
Matériel industriel	(152 648)	(21 425)	-	-	(174 074)
Outillage industriel	(81 073)	(15 595)	-	-	(96 667)
Installations générales	(85 297)	(36 641)	-	-	(121 938)
Matériel de bureau et informatique	(20 026)	(6 184)	-	-	(26 210)
Matériel affecté à la R&D	(46 218)	(6 729)	-	-	(52 948)
Mobilier	(41 021)	(16 742)	-	-	(57 763)
TOTAL AMTS. ET DEPRECIATIONS	(426 284)	(103 316)	-	-	(529 599)
TOTAL VALEURS NETTES	250 442	(20 516)	-	-	229 926

Les variations de l'exercice n'appellent pas de commentaires particuliers et résultent essentiellement de l'acquisition et du renouvellement de matériel divers nécessaires au bon fonctionnement des différents départements de la société.

5.4.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Montants exprimés en euros	31/12/2017	Augmentations de l'exercice	Diminution de l'exercice	31/12/2018
Titres de participation	11 837	-	-	11 837
Dépôts et cautionnements versés	96 497	3 113	-	99 610
Autres immobilisations financières	155 186	7 314	(105 284)	57 215
TOTAL VALEURS BRUTES	263 519	10 427	(105 284)	168 661
TOTAL DEPRECIATIONS	-	(26 052)	-	(26 052)
TOTAL VALEURS NETTES	263 519	(15 625)	(105 284)	142 609

Les titres de participation correspondent essentiellement aux titres d'Oceasoft Inc.

Les dépôts et cautionnements sont composés :

- Des retenues de garanties relatives aux avances conditionnées consenties par la BPI pour un montant de 60 k€
- Des cautions diverses notamment liées au contrat de location des locaux pour un montant de 39 k€

Les sommes mises à disposition de la société de bourse Portzamparc, dans le cadre du contrat de liquidité mis en place lors de l'introduction en bourse sont comptabilisées en autres immobilisations financières. Au 31 décembre 2018 ces sommes s'élevaient à 57 k€ et étaient constitués de 21.389 titres et de 9.648 euros en cash. Les gains et pertes enregistrés dans le cadre de ce contrat sont comptabilisés dans le résultat exceptionnel. La provision de 26 k€ (comptabilisée en résultat financier) correspond à l'écart entre le prix d'acquisition des titres détenus à la clôture dans le cadre du contrat et leur valeur d'inventaire au 31 décembre 2018.

5.4.4 STOCKS ET EN-COURS

Montants exprimés en euros	31/12/2018	31/12/2017	Variation de l'exercice
Matières premières	1 202 885	1 118 029	84 856
Emballages	21 390	13 697	7 693
Produits semi-finis	181 480	366 241	(184 761)
Produits finis	100 539	94 865	5 674
VALEURS BRUTES	1 506 294	1 592 832	(86 538)
Matières premières	(133 683)	(93 075)	(40 608)
Produits finis	-	-	-
DEPRECIATIONS	(133 683)	(93 075)	(40 608)
VALEURS NETTES	1 372 611	1 499 757	(127 146)

Le stock est essentiellement constitué des divers composants nécessaires à l'assemblage des produits finis et de produits finis.

La provision sur stocks correspond à du stock obsolète pour un montant de 134 k€. Cette provision est déterminée au cas par cas en fonction du degré d'obsolescence des pièces.

5.4.5 ETAT DES CREANCES PAR ECHEANCES

CRÉANCES ACTIF IMMOBILISE	Montant brut	A moins d'1 an	A plus d'1 an
<i>Montants exprimés en euros</i>			
Dépôts et cautionnements versés	99 610	3 161	96 449
Autres immobilisations financières	-	-	-
TOTAL	99 610	3 161	96 449
CRÉANCES ACTIF CIRCULANT			
<i>Montants exprimés en euros</i>			
Clients et comptes rattachés	2 473 980	2 473 980	-
Fournisseurs débiteurs	7 120	7 120	-
Personnel	8 844	8 844	-
Etat, impôts et taxes	1 358 306	1 174 157	184 149
Débiteurs divers	30 831	30 831	-
Compte courant intra groupe	1 968 241	1 968 241	-
Avances et acomptes versés s/ commandes	-	-	-
TOTAL	5 847 322	5 663 173	184 149
TOTAL DES CREANCES	5 946 932	5 666 334	280 598

Le poste « Etat, impôts et taxes » correspond essentiellement à différentes créances détenues sur l'administration fiscale :

- Crédit d'Impôt Recherche des années civiles 2016, 2017 et 2018 pour un montant cumulé de 748 k€
- Crédit d'Impôt Innovation des années civiles 2016, 2017 et 2018 pour un montant cumulé de 240 k€
- Créance de Carry-Back attachée à l'exercice clos le 30 juin 2015 pour un montant de 184 k€
- Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi de l'exercice clos le 31 décembre 2018 pour un montant de 83 k€

Le poste débiteurs divers correspond au montant du fond de garantie relatif à un contrat d'affacturage mis en place courant 2018.

Le montant des créances clients cédées dans le cadre du contrat d'affacturage s'élève au 31 décembre 2018 à 229 k€ (0 k€ au 31 décembre 2017).

Le montant des créances clients cédées dans le cadre du dispositif Dailly s'élève au 31 décembre 2018 à 82 k€ (0 k€ au 31 décembre 2017).

Ces deux montants sont enregistrés au bilan en moins des créances clients et comptes rattachés.

5.4.6 PRODUIT A RECEVOIR COMPTABILISES AU BILAN

<i>Montants exprimés en euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Créances clients et comptes rattachés	122 594	93 191
Fournisseurs débiteurs	7 120	3 262
Créances sur l'Etat (CIR, CII, CICE)	1 070 788	915 810
Autres créances	-	-
Carry back	184 149	184 149
Intérêts bancaires	-	-
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR	1 384 651	1 196 412

5.4.7 AUTRES FONDS PROPRES

Les « Autres fonds propres » d'un montant de 45.000 euros au 31 décembre 2018, sont constitués exclusivement d'avances conditionnés.

5.4.8 PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

PROVISIONS SUR ACTIFS IMMOBILISES	31/12/2017	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	31/12/2018
<i>Montants exprimés en euros</i>				
Sur fonds de commerce	39 907	-	-	39 907
Sur autres immobilisations financières	-	41 983	(15 931)	26 052
Sur valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
TOTAL	39 907	41 983	(15 931)	65 959
<hr/>				
PROVISIONS SUR ACTIFS CIRCULANTS	31/12/2017	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	31/12/2018
<i>Montants exprimés en euros</i>				
Sur stocks	93 075	40 608	-	133 683
Sur créances clients	21 596	441	(5 150)	16 887
Sur valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
TOTAL	114 671	41 049	(5 150)	150 570
<hr/>				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	31/12/2017	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	31/12/2018
<i>Montants exprimés en euros</i>				
Sur garanties données aux clients	14 600	11 373	(13 522)	12 451
Sur Indemnités de Départ en Retraite	288 284	47 389	(107 358)	228 315
Pour risques	15 000	-	-	15 000
Sur écart de conversion actif	-	-	-	-
TOTAL	317 884	58 762	(120 880)	255 766
Dont dotations et reprises d'exploitation		58 762	(120 880)	
Dont dotations et reprises exceptionnelles		-	-	

Les provisions relatives aux actifs circulants et aux IDR résultent de l'application des règles et méthodes comptables telles que décrites au paragraphe 5.3.

La provision pour risques fait suite à un litige prud'homal, son montant correspond à la meilleure estimation possible du risque financier à la date de clôture.

5.4.9 DETTES FINANCIERES

16/24

DETTE FINANCIERE	Montant brut	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
<i>Montants exprimés en euros</i>				
Avances conditionnées*	45 000	45 000	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :	-	-	-	-
• à moins de 1 an, à l'origine	315 000	315 000	-	-
• à plus de 1 an, à l'origine	1 856 333	456 333	1 400 000	-
Découvert bancaires	30 252	30 252	-	-
Intérêts courus sur emprunts et avances	7 388	7 388	-	-
Intérêts courus sur commissions bancaires	-	-	-	-
TOTAL	2 253 973	853 973	1 400 000	-

VARIATION DES DETTES FINANCIERES	31/12/2017	Nouveaux emprunts	Remboursements	31/12/2018
<i>Montants exprimés en euros</i>				
Avances conditionnées	105 000		60 000	45 000
Emprunts bancaires	1 960 099	315 000	103 765	2 171 334
TOTAL	2 065 099	315 000	163 765	2 216 334

Les dettes financières à plus d'un an à l'origine sont essentiellement constitués de prêts à l'innovation accordés par Bpifrance dans le cadre des projets de recherche et développement poursuivis par Oceansoft.

Afin de préserver son niveau de trésorerie, la société a engagé des discussions avec Bpifrance afin de décaler le remboursement d'échéances dues en 2018 pour un montant de 200 k€, ces discussions sont toujours en cours à la date d'arrêté des comptes. Les échéances dues en 2018 et non réglées sont comptabilisées *à moins d'un an*.

Les dettes auprès des établissements de crédit à moins d'un an à l'origine sont composées d'un billet à ordre émis par un partenaire bancaire en préfinancement du crédit d'impôt recherche de l'année 2017. L'échéance de ce billet, initialement prévue au 31 décembre 2018 est en discussion avec le partenaire bancaire dans l'attente du résultat de la vérification de comptabilité en cours (cf. § **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).

5.4.10 ETAT DES DETTES D'EXPLOITATION PAR ECHEANCES

DETTE D'EXPLOITATION	Montant brut	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
<i>Montants exprimés en euros</i>				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 068 183	1 068 183	-	-
Clients avances et acomptes perçus	31 104	31 104	-	-
Dettes fiscales et sociales	814 146	814 146	-	-
TOTAL	1 913 433	1 913 433	-	-

5.4.11 CHARGES A PAYER

<i>Montants exprimés en euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	133 137	316 766
Clients créditeurs	6 827	-
Dettes fiscales et sociales	451 280	480 671
Intérêts courus sur découvert	-	688
Intérêts courus sur emprunt	7 388	5 318
TOTAL CHARGES A PAYER	598 632	803 443

5.4.12 CAPITAL SOCIAL

Le capital social est de 289.462,50 € au 31 décembre 2018 : il est composé de 2.894.625 actions de 0,10€ de nominal, entièrement libérées, et ayant toutes les mêmes droits. Les actions nominatives détenues depuis au moins deux ans bénéficient de droits de vote double.

Le capital social a été portée à 369.462,50 € en date du 29 mars 2019 par émission de 800.000 actions ordinaires nouvelles de 0,10 € de nominal, entièrement libérées, et ayant les mêmes droits que les actions anciennes (cf. 5.2).

5.4.13 INSTRUMENTS FINANCIERS DONNANT ACCES AU CAPITAL

Dans le cadre d'une politique de motivation des principaux cadres du groupe, Oceasoft SA a consenti des stock-options à certains de ses salariés.

Le tableau ci-après résume les options de souscriptions et les bons de souscriptions acquis et non-levés au 31 décembre 2018. Aucune option n'a été alloué au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Plan	Date d'octroi	Nombre d'options attribuées	Nombre de BSA attribuées	Prix d'exercice (€)	Maturité du plan
OSA 2014	CA du 03/12/2014	180 000		9	entre 1 et 3 ans
OSA 2016	CA du 09/12/2016	10 000		9	entre 1 et 3 ans
BSA 2014	CA du 13/05/2015		2 000	9	entre 1 et 2 ans

Aucune levée d'options ou de bons n'a été réalisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ou depuis la clôture.

Sur la base du nombre d'actions existantes au 31 décembre 2018, 1% du capital avant exercice des options et bons attribués, représenterait 0,94% du capital post exercice, et sur la base de la situation nette au 31 décembre 2018, le montant des capitaux propres par action passerait de 2,14 euros à 2,00 euros.

5.4.14 ACTIONS PROPRES

La Société a conclu, le 23 janvier 2015, avec Portzamparc Société de Bourse, un contrat de liquidité et y a affecté la somme de 200 k€. Dans le cadre de ce contrat, au cours de l'exercice écoulé, 96.151 actions ont été achetées au cours moyen 4.35 euros par action, et 89.192 actions ont été vendues au cours moyen de 4.13 euros par action.

La Société a n'a pas procédé au rachat de ses propres actions pour d'autres motifs.

Les actions détenues au travers de ce contrat sont présentées au bilan en « Autres immobilisations financières ».

Compte tenu des achats et ventes effectués au cours de l'exercice, le solde du contrat de liquidité était de 21.389 actions au 31 décembre 2018. A cette date, la valeur en portefeuille s'élevait à 19.250 euros, sur la base du cours de clôture au 31 décembre, soit 0.90 euros.

5.4.15 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Montants exprimés en euros	Capital social	Primes émission	BSA	Réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total
SOLDE AU 30/06/2016	289 463	8 308 160	1 800	905 862	(180 729)	(1 121 465)	8 203 090
Affectation du résultat 2015-2016					(1 121 465)	1 121 465	-
Résultat de l'exercice						(1 307 127)	(1 307 127)
SOLDE AU 31/12/2017	289 463	8 308 160	1 800	905 862	(1 302 194)	(1 307 127)	6 895 964
Affectation du résultat 2016-2017					(1 307 127)	1 307 127	-
Résultat de l'exercice						(715 270)	(715 270)
SOLDE AU 31/12/2018	289 463	8 308 160	1 800	905 862	(2 609 320)	(715 270)	6 180 694

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 a été affecté au report à nouveau conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 11 juin 2018.

5.4.16 ENTREPRISES LIEES

ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES		
Montants exprimés en euros	2018	2016/2017
POSTES DU BILAN (VALEURS BRUTES)		
Participations	8 837	8 837
Créances clients et comptes rattachés	1 074 997	1 582 337
Autres créances	1 968 241	1 070 994
POSTES DU COMPTE DE RESULTAT		
Chiffre d'affaires	1 352 767	1 879 523

Les éléments concernant les entreprises liées sont exclusivement liés à la filiale OCEASOFT Inc.

5.5 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

5.5.1 REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

<i>Montants exprimés en euros</i>	2018	2016/2017
Ventes France	1 430 489	2 080 887
Prestations France	2 303 036	3 108 224
Ports France	58 078	65 974
Rabais, remises, ristournes accordées France	(345 569)	(426 237)
Total France	3 446 034	4 828 847
Ventes C.E. (hors France)	852 577	851 675
Prestations / C.E.	89 077	123 114
Ports / C.E.	3 656	2 129
Rabais, remises, ristournes accordées C.E.	(18 944)	(11 256)
Total / C.E.	926 366	965 661
Ventes hors C.E.	3 043 016	4 820 102
Prestations hors C.E.	159 897	556 387
Ports hors C.E.	8 038	9 694
Rabais, remises, ristournes accordées hors C.E.	(1 443)	(31 356)
Total hors C.E.	3 209 508	5 354 826
Total Export	4 135 874	6 320 488
TOTAL	7 581 908	11 149 335

5.5.2 AUTRES PRODUITS

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	2018	2016/2017
<i>Montants exprimés en euros</i>		
Transferts de charge	40 821	97 557
Autres produits	24 680	16 990
TOTAL AUTRES PRODUITS	65 501	114 547

20/24 *Transfert de charges*

Les transferts de charges résultent des avantages en nature accordés (véhicules de fonction essentiellement) au personnel, du remboursement d'indemnités journalières de la CPAM et de la refacturation des frais de formation pris en charge par l'OPCA.

5.5.3 CHARGES DE PERSONNEL

<i>Montants exprimés en euros</i>	2018	2016/2017
Salaires et traitements	2 856 521	4 423 822
Charges sociales	1 195 467	1 852 496
TOTAL	4 051 988	6 276 319

L'entreprise bénéficie du CICE sur une partie des rémunérations qu'elle verse. Pour sa comptabilisation, la méthode recommandée par l'ANC dans sa note d'information du 28 février 2013 a été retenue, à savoir en déduction des charges de personnel par l'utilisation d'un sous compte 649.

Au 31 décembre 2018, la Société a comptabilisé un CICE de 83 k€ en diminution des charges de personnel. Le CICE a permis de réaliser, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, un certain nombre de dépenses permettant à la société d'améliorer sa compétitivité. En particulier, les actions suivantes ont été réalisées par la société au cours de l'exercice :

- Formation des personnels
- Efforts de recherche et d'innovation
- Prospection de nouveaux marchés

5.5.4 RESULTAT FINANCIER

<i>Montants exprimés en euros</i>	2018	2016/2017
Gains de change	282	-
Produits de cession des dépôts à terme	-	-
Autres produits financiers	110 359	7 699
Reprise de provision pour dépréciation	15 931	94 199
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	126 573	101 898
Intérêts sur comptes bancaires	-	13 284
Intérêts des emprunts	24 719	44 243
Pertes de change	62	-
Autres charges financières	3 426	65 879
Provision pour dépréciation financière	41 983	13 281
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	70 190	136 687
RESULTAT FINANCIER	56 383	(34 789)

5.5.5 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Montants exprimés en euros	2018	2016/2017
Produits de cession des éléments d'actif cédés	7 314	-
Reprises exceptionnelles sur provisions	-	23 431
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 314	23 431
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion courante	-	23 633
VNC des éléments d'actif cédés	105 285	10 420
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	105 285	34 053
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(97 971)	(10 622)

Le résultat exceptionnel de l'exercice est uniquement constitué des opérations réalisées dans le cadre du contrat de liquidité. Ces opérations étaient préalablement comptabilisées en résultat financier.

5.5.6 IMPOTS SUR LES BENEFICES

La perte fiscale de l'exercice s'élève à 1 085 k€ et aucune charge d'IS n'est donc comptabilisée.

La société dispose d'une créance de carry-back s'élevant à 184 k€ consécutive à la perte de l'exercice clos le 30 juin 2015 comptabilisée dans le poste « Etat, impôt sur les bénéfices » et d'un déficit reportable en avant d'un montant de 4 810 k€ composé de la perte fiscale de l'exercice et du reliquat du déficit antérieur non imputé au carry-back.

L'entreprise bénéficie de financements pour ses projets de recherche et de développement à travers le dispositif du crédit impôt recherche, et pour ses projets innovants à travers le dispositif du crédit d'impôt innovation.

A ce titre, elle a comptabilisé sur l'exercice 2018, un crédit d'impôt de 328 k€ (CIR + CII). Le crédit d'impôt prospection commerciale comptabilisé pour un montant de 80 k€ au 31 décembre 2017 a fait l'objet d'une régularisation à hauteur de 40 k€ la société n'étant éligible qu'au titre de l'année 2016.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Montants exprimés en euros	Résultat avant impôt	impôt correspondant	Résultat après impôt
Résultat courant	(906 237)	-	(906 237)
Résultat exceptionnel	(97 971)	-	(97 971)
Crédits d'impôts	-	288 937	288 937
<i>* Dont ajustements CIPC 2017</i>		<i>(40 000)</i>	
TOTAL	(1 004 208)	288 937	(715 270)

Eléments susceptibles d'être à l'origine d'accroissement et d'allègements de la dette future d'impôt

Montants exprimés en euros	31/12/2018
	Bases
Provisions réglementées	-
TOTAL DES ACCROISSEMENTS	-
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation	
* Provisions pour litiges	-
* Provisions pour pensions	48 205
* Autres	12 723
TOTAL DES ALLEGEMENTS	60 928
SITUATION FISCALE LATENTE AU 31/12/2018	(60 928)

5.6 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements donnés par la Société n'apparaissant pas au bilan sont :

- Un nantissement sur le fonds de commerce, en garantie d'un prêt de 270 k€ contracté auprès de la Banque Populaire du Sud. Le capital restant dû sur ce prêt bancaire s'élève à 56 k€
- Un engagement de crédit-bail relatif à du matériel de reprographie : contrat souscrit le 8 janvier 2016 pour 16 trimestres ; le montant de chaque redevance trimestrielle est de 156 € et la valeur de rachat de l'équipement, à l'échéance du contrat est de 0,15 €

Les montants engagés dans le cadre des contrats de crédit-bail sont résumés ci-après

Montants exprimés en euros	Redevances		
	Historiques	Exercice	Restant à payer
Crédit-bail mobilier	14 407	3 446	624

5.7 EFFECTIF MOYEN

L'effectif moyen de la société en équivalent temps plein au cours des deux derniers exercices est le suivant :

En ETP	2018	2016/2017
Cadres	32	31
Employés	38	42
TOTAL	70	72

5.8 REMUNERATION DES ORGANES DE DIRECTION

Le montant des rémunérations brutes alloués aux membres des organes de direction au cours de l'exercice n'est pas communiqué car cela reviendrait à donner une rémunération individuelle.

5.9 FILIALES ET PARTICIPATIONS

La Société a immatriculé une filiale aux Etats-Unis. Au 31 décembre 2018, Oceasoft détient 100% d'Oceasoft Inc., avec une contribution en capital de 10 k\$.

CLIENTS <i>Montants exprimés en euros</i>	Valeur brute au 31/12/2018	Valeur brute au 31/12/2017	Dépréciation au 31/12/2017	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciation au 31/12/2018	Valeur nette au 31/12/2018
OCEASOFT INC.	1 074 997	1 582 337	-	-	-	-	1 074 997
TOTAL	1 074 997	1 582 337	-	-	-	-	1 074 997

COMPTES COURANTS <i>Montants exprimés en euros</i>	Valeur brute au 31/12/2018	Valeur brute au 31/12/2017	Dépréciation au 31/12/2017	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciation au 31/12/2018	Valeur nette au 31/12/2018
OCEASOFT INC.	1 968 241	1 070 994	-	-	-	-	1 968 241
TOTAL	1 968 241	1 070 994	-	-	-	-	1 968 241

<i>Montants exprimés en euros</i>	Capital social	Capitaux propres autres que le capital social	Quot-part du capital détenu	Valeur comptable des titres brute	Valeur comptable des titres nette	Prêts et avances consentis non remboursés	C.A.H.T de l'exercice	Résultat net de l'exercice	Dividendes encaissés
OCEASOFT INC.	8 734	-2 164 703	100%	8 837	8 837	1 968 241	1 845 325	-505 035	0
TOTAL	8 734	-2 164 703		8 837	8 837	1 968 241	1 845 325	-505 035	0

5.10 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élève à 31 k€.

Oceasoft

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre
2018

**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions
réglementées**

ERNST & YOUNG Audit



Oceasoft

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

A l'Assemblée Générale de la société Oceasoft,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

▶ Avec la société Administrance

Personne concernée

M^{me} Anne Binder, administratrice de votre société.

Nature et objet

La société Administrance, qui appartient à M^{me} Anne Binder, assure des prestations d'assistance, de conseil et d'accompagnement portant sur la stratégie financière de l'entreprise et sa mise en œuvre notamment en termes de communication.

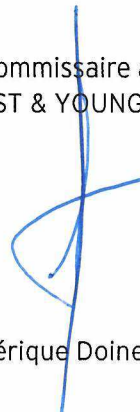
Modalités

Facturation de € 2.000 hors taxes par trimestre à laquelle des prestations ponctuelles peuvent être rajoutées dans la limite globale de € 20.000 hors taxes par an.

La charge comptabilisée sur l'exercice 2018 s'est élevée à € 8.000.

Montpellier, le 23 avril 2019

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit



Frédérique Doineau